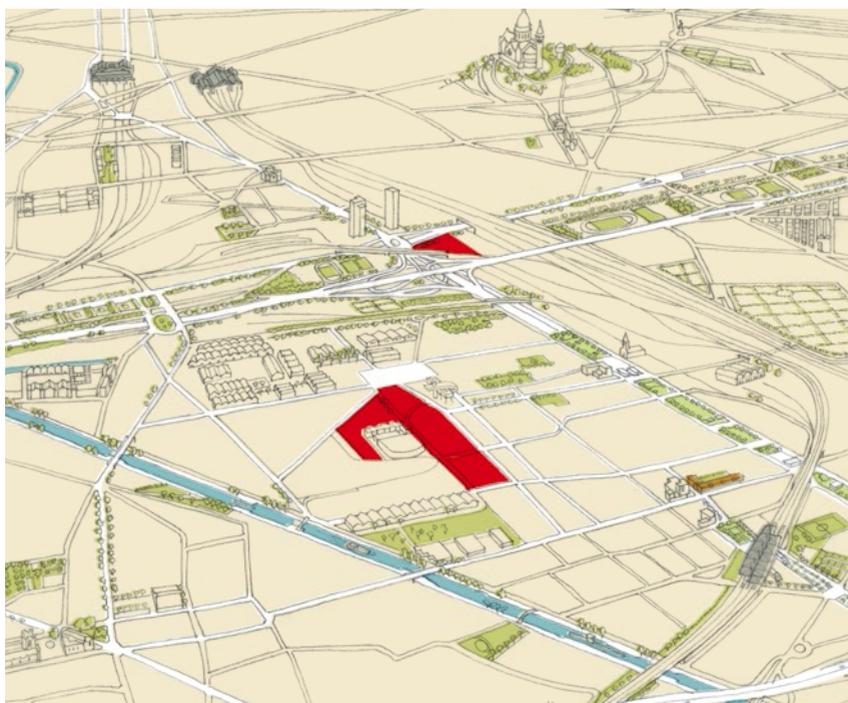


CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers
Cité des humanités et des sciences sociales

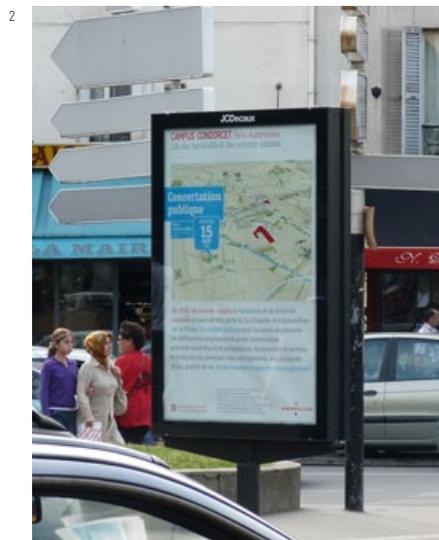
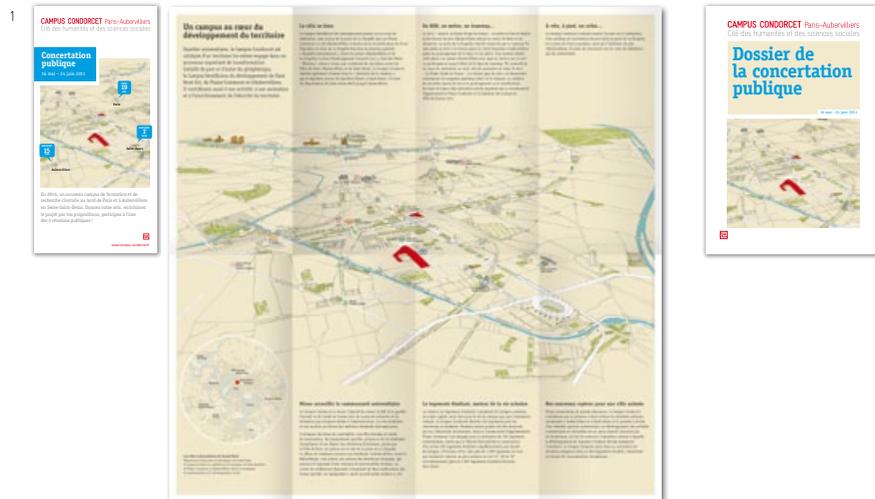
Bilan de la concertation publique

16 mai – 24 juin 2011



La concertation publique en images

1. Le dépliant et le dossier de la concertation
2. L'affiche de la concertation à Aubervilliers
3. L'annonce sur les panneaux lumineux de la mairie de Paris



Le bilan de la concertation publique

Ce document a pour objectif de dresser le bilan de la démarche de concertation mise en œuvre du 16 mai au 24 juin 2011, et de tirer les enseignements des nombreux échanges avec le public sur le projet.

- 2 La saisine de la Commission Nationale du Débat Public, communiqué des décisions
- 3 Avant-propos
- 3 Remerciements

Le lancement de la démarche

- 4 La nomination d'un garant de la concertation
- 4 La mise en place du comité de pilotage
- 5 La définition du cadre territorial et des publics

La stratégie de concertation

- 6 Les objectifs
- 7 La sensibilisation des publics
- 8 Les actions d'information de proximité
- 9 Les réunions publiques

La communication

- 10 La représentation du Campus
- 11 Les panneaux d'exposition mobiles
- 11 Le dépliant, le dossier
- 12 Le site Internet
- 12 Les invitations
- 12 L'affichage
- 12 Les relations avec la presse
- 12 L'achat d'espace
- 13 Le relais des collectivités territoriales
- 13 Le coût de la concertation

Les enseignements

- 14 Maintenir le dialogue avec le monde associatif
- 15 Renforcer la représentation des acteurs du Campus dans la gouvernance du projet
- 16 Bâtir un Campus ouvert sur la ville
- 17 Répondre aux besoins des étudiants et des personnels en matière de restauration
- 18 Favoriser le développement du logement étudiant, avec l'appui des collectivités territoriales
- 19 Disposer d'une structure dédiée à la santé étudiante
- 19 Faire naître une vie de campus

Conclusions

Les réunions publiques

- 21 19 mai 2011, Mairie du 18^e arr. Paris
- 22 1^{er} juin 2011, CNAM, Saint-Denis
- 42 15 juin 2011, Mairie d'Aubervilliers

Questions et réponses

- 52 La vie étudiante
- 53 Le territoire
- 55 Les transports
- 56 Le projet
- 58 Les collectivités territoriales
- 59 L'environnement et les services
- 59 La concertation publique

La saisine de la Commission Nationale du Débat Public Communiqué des décisions

Lors de sa réunion du 5 mai 2010, la Commission nationale du débat public a examiné le projet de Campus Condorcet. Par lettre en date du 15 mars 2010, reçue le 18 mars 2010, le Président de la Fondation de Coopération scientifique Campus Condorcet a saisi la Commission nationale d'un projet de création d'un campus universitaire sur deux sites proches l'un de l'autre à Paris (porte de La Chapelle) et à Aubervilliers.

Le projet porté par huit établissements et organismes publics aujourd'hui dispersés sur de nombreux sites (École des hautes études en sciences sociales, École pratique des Hautes Études, École nationale des Chartes, Institut national d'études démographiques, Centre national de la recherche scientifique, Universités de Paris 1, Paris 8 et Paris 13) a pour objectif la création d'un pôle international d'études avancées en sciences humaines et sociales destiné à accueillir 15 500 personnes, enseignants, chercheurs, étudiants (dont de nombreux étrangers), personnels administratifs. Il consiste en la construction de deux ensembles de bâtiments, l'un situé à Aubervilliers (shon de 138 400 m²), l'autre porte de La Chapelle (SHON de 33 800 m²) pour un coût évalué à 600 millions d'euros. Le projet Campus Condorcet est un projet d'intérêt majeur pour l'école française des sciences humaines car le regroupement sur un même lien d'équipes d'enseignants chercheurs et d'étudiants, dont de nombreux doctorants, actuellement dispersés, favorisera les échanges et les synergies entre unités de recherche. Il revêt à ce titre un caractère d'intérêt national.

Le domaine des sciences humaines ne nécessitant pas l'installation de laboratoires d'expérimentation ou de manipulation de matières dangereuses, l'impact sur l'environnement du projet apparaît limité. Facteur de structuration et d'animation urbaine, le projet Campus Condorcet n'a encore fait l'objet d'aucune concertation locale entreprise par le maître d'ouvrage.

Aussi, considérant que les enjeux socio-économiques et l'impact sur l'environnement du projet ne sont pas significatifs, la Commission nationale a-t-elle décidé de ne pas organiser un débat public sur ce projet mais de recommander au maître d'ouvrage, la Fondation de coopération scientifique Campus Condorcet, d'ouvrir une concertation selon certaines modalités. La concertation sera placée sous l'égide d'une personnalité indépendante, garante du bon déroulement de la concertation et désigné par la Commission. Elle fera une large place à l'information et à l'expression de la population et portera également sur les modalités de concertation durant le chantier.

Lors de sa réunion du 2 juin 2010, la Commission nationale du débat public a désigné Monsieur Claude Guillaume en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation sur le projet de création du campus universitaire Condorcet sur les sites d'Aubervilliers (93) et Paris (porte de La Chapelle).

Extrait de la décision de la CNDP du 5 mai 2010

Avant-propos

Chargée depuis décembre 2009 de conduire le projet d'un grand campus de sciences humaines et sociales à Paris, porte de La Chapelle, et à Aubervilliers, la Fondation Campus Condorcet a eu dès l'origine conscience de son devoir de faciliter l'accès à l'information sur l'opération dont elle avait la responsabilité, dans l'esprit de la convention d'Århus du 25 juin 1998. Aussi elle a immédiatement mis en œuvre une stratégie d'ouverture et de communication, qui s'est traduite notamment par le recrutement d'une directrice de la communication à temps plein, puis par l'ouverture d'un site Internet en mars 2011.

Une nouvelle étape a été franchie avec la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Celle-ci a recommandé à la Fondation d'organiser une concertation publique, dans la droite ligne des dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Placée sous la responsabilité de la Fondation, cette concertation a été organisée et conduite en étroite association avec les services de l'État et avec les collectivités territoriales, réunis au sein d'un comité de pilotage où siégeait également Monsieur Claude Guillaume, en qualité de garant désigné par la CNDP.

Organisée alors que le projet de Campus était encore en gestation, la concertation a offert à la Fondation l'opportunité de communiquer largement sur le projet et de favoriser ainsi son appropriation par les habitants. Elle a également permis de recueillir, quoique malheureusement en nombre trop réduit, des avis et des suggestions susceptibles de contribuer à l'amélioration du projet.

La concertation a porté en priorité sur le contenu du projet, sur ses modalités d'insertion dans la ville et sur la façon dont seraient prises en compte les questions relatives aux transports, à la restauration, au logement des étudiants et des personnels et au nécessaire développement de la vie de campus. Elle a également permis d'évoquer les aspects liés aux objectifs universitaires ou scientifiques.

On dressera d'abord un bilan de la démarche en termes de moyens mis en œuvre et de résultats obtenus. On reviendra ensuite sur les enseignements tirés de la concertation publique, ainsi que sur les réponses apportées par la Fondation.

Remerciements

La Fondation Campus Condorcet remercie l'ensemble des collectivités territoriales et leurs services, sans l'engagement et le soutien desquels la concertation publique n'aurait pas pu se dérouler : la Ville de Paris, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, les Villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis.

La Fondation remercie tout spécialement les membres du comité de pilotage pour leur implication et pour les avis qu'ils n'ont cessé de donner en vue de permettre le bon déroulement de la concertation publique.

Elle remercie également Monsieur Claude Guillaume, garant de la concertation publique, qui a fait bénéficier le comité de pilotage de sa longue expérience et a suivi toutes les étapes de la démarche avec une attention sans faille, ainsi que Monsieur Jean-François Beraud, secrétaire général de la CNDP, et Madame Emma Letellier, chargée de mission, pour l'obligeance avec laquelle ils ont répondu aux demandes de la Fondation.

Elle remercie enfin le Conservatoire national des métiers qui a accueilli la réunion publique organisée le 1^{er} juin à Saint-Denis.

Le lancement de la démarche

La nomination d'un garant de la concertation

Dès le départ, le suivi de la concertation publique a été confié à un garant, Monsieur Claude Guillaume, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, ancien élu local et ancien président d'une agence d'urbanisme.

Monsieur Guillaume a conseillé le comité de pilotage pendant toute la phase de préparation de la concertation. Il a ensuite veillé à sa transparence et à l'équité des débats tout au long des réunions.

La mise en place d'un comité de pilotage

La conception, l'organisation et le suivi de la concertation publique ont été confiés à un comité de pilotage, dont l'action a été facilitée par l'expérience de plusieurs de ses membres dans le domaine de la démocratie participative.

Présidé par le directeur général de la Fondation, le comité était composé d'une dizaine de représentants des collectivités territoriales – Ville de Paris, Département de Seine-Saint-Denis, Communauté d'agglomération Plaine Commune, Villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis –, du Rectorat de Paris et de l'OPPIC en tant que conducteur d'opération. Le garant de la concertation assistait à ses réunions.

Le comité s'est réuni à sept reprises entre décembre 2010 et juillet 2011 sur un ordre du jour fixé à l'avance. Ces séances ont donné lieu à des comptes rendus.

La définition du cadre territorial et des publics

Compte tenu de la nature du projet, réparti entre Paris (porte de La Chapelle) et Aubervilliers, à l'immédiate proximité de Saint-Denis, il a été décidé de conduire la concertation sur un territoire comprenant la Ville d'Aubervilliers, la Plaine Saint Denis (quartiers du Landy, de la Montjoie et du Stade de France) et le 18^e arrondissement de Paris.

Outre les populations de ces différentes zones urbaines, il a été jugé indispensable de se tourner également vers des publics spécifiques, directement concernés par le projet de Campus, notamment les étudiants et les enseignants.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage a été installé le 7 décembre 2010. L'ensemble des parties prenantes sont représentées.

Fondation Campus Condorcet

David Bérinque, directeur général, Françoise Plet-Servant, directrice de la communication.

Garant de la concertation, CNDP

Claude Guillaume.

Ville de Paris

Arnaud Magnin, directeur de cabinet, et Aurélie Kiéné, chef de cabinet de Didier Guillot, adjoint au maire, chargé de la vie étudiante, Patrice Obert, directeur chargé de la coordination des campus universitaires.

Conseil général de Seine-Saint-Denis

Marc Gibert, chargé de l'Enseignement supérieur.

Communauté d'agglomération Plaine Commune

Youssef Khemissi, cabinet du président, chargé de la Démocratie locale.

Ville d'Aubervilliers

Marc Guerrien, conseiller municipal délégué au développement universitaire, Frédéric Medeiros, directeur de la communication.

Ville de Saint-Denis

David Prout, maire adjoint délégué à l'Enseignement, Antoine Bussy, directeur de cabinet, chargé de la Communication.

Rectorat de Paris

Bernadette Petit, secrétaire générale de la chancellerie des universités.

Oppic, opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

Damier Astier.

La stratégie de concertation

La Fondation Campus Condorcet s'est appuyée sur un certain nombre d'exemples issus de la documentation de la CNDP. Cette première démarche a toutefois permis de mesurer la spécificité de l'exercice à conduire, tant du point de vue de la forme – il s'agissait d'une concertation, et non d'un débat public – que celui du fond.

En effet, alors que la majorité des débats publics concernent des infrastructures telles que des autoroutes, des lignes à grande vitesse ou des tramways, la concertation à organiser avait pour objet un ensemble d'équipements universitaires, constituant par leur réunion un nouvel et grand outil pour l'enseignement et la recherche en sciences humaines et sociales.

On mesure, bien sûr, l'importance d'un tel projet. Mais on comprend aussi qu'il est moins directement en prise sur la vie quotidienne des habitants que, par exemple, la création d'un nouveau mode de transport. Aussi l'une des difficultés de la concertation consistait à intéresser les riverains à un projet qui, quoique appelé à marquer fortement le territoire de son empreinte, pouvait toutefois leur paraître à première vue assez éloigné de leurs préoccupations les plus immédiates.

Les objectifs

L'objectif global de la concertation était de favoriser l'émergence d'une expertise citoyenne éclairée par une information impartiale et de qualité, et capable d'influer de façon concrète et positive sur la réussite du projet.

Plus précisément, il s'agissait :

- de faire connaître et d'expliquer le projet de Campus dans toutes ses dimensions : scientifique, pédagogique, sociale et urbaine ;
- de mettre en évidence les ambitions des porteurs du projet en termes d'insertion dans le territoire et de participation à la vie de la cité ;
- d'inciter les publics à participer aux débats et à formuler des propositions.

Pour réaliser ces objectifs, la Fondation a mis en œuvre des actions de sensibilisation, et a organisé des réunions publiques.

L'ensemble de la démarche et le plan de communication ont été validés par le comité de pilotage le 26 janvier 2011.

La sensibilisation des publics

De mars à avril 2011, des réunions avec des publics spécifiques – étudiants et enseignants – ont été organisées en amont de la concertation. Ces rencontres, qui ont permis d'engager un premier débat autour du projet de Campus, se sont tenues en présence de plusieurs élus, des représentants de l'État et du garant de la concertation.

Les étudiants

À l'initiative de Didier Guillot, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante, la Fondation a rencontré à deux reprises des représentants du monde étudiant.

Le 30 mars, une cinquantaine de personnes – étudiants et représentants des associations et syndicats étudiants – ont participé à une première réunion qui s'est tenue à la Maison des initiatives étudiantes (MIE, 50 rue de Tournelles, Paris 3^e arrondissement). Les échanges, très nourris, ont duré plus de deux heures.

Le 26 avril, la Fondation a été invitée à une séance extraordinaire d'« Étudiants de Paris Le Conseil ». Ce fut l'occasion de poursuivre les échanges engagés le 30 mars, notamment sur le logement, la restauration, la santé, etc.

Un compte rendu des débats a été intégré au bilan de l'exercice 2011 d'« Étudiants de Paris Le Conseil » dont le thème annuel de travail portait sur le bien-être étudiant.

Les enseignants

Une réunion a été organisée le 17 mai au lycée Le Corbusier d'Aubervilliers, en présence de Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers, de Daniel Auverlot, inspecteur d'académie de Seine-Saint Denis et de Bruno Bobkiewicz, proviseur. Cette réunion a rencontré un faible écho, puisque seule une dizaine d'enseignants s'est déplacée malgré l'envoi d'une invitation à toute la communauté enseignante du département, avec l'appui de l'Inspection académique et de la Ville d'Aubervilliers. Les échanges ont été néanmoins intéressants.

Les actions d'information de proximité

La Journée du Campus, 18 mai, porte de La Chapelle

À l'invitation de la Délégation de la politique de la ville (DPVI) de la Ville de Paris, la Fondation a participé à une journée d'animation grand public porte de La Chapelle, en même temps que plusieurs associations locales qui intervenaient sous la forme de stands, de mini-expositions et de démonstrations culturelles et artistiques. Les trois panneaux présentant le Campus Condorcet ont été installés à l'entrée du métro ligne 12, au pied de l'une des deux tours emblématiques de la porte de La Chapelle. Le dépliant et le dossier de la concertation ont été largement distribués, notamment dans un grand nombre de boîtes aux lettres. L'équipe de la Fondation ainsi que le garant de la concertation ont pu dialoguer avec les habitants sur des sujets les préoccupant, tels que les commerces de proximité, l'offre de restauration, la requalification du quartier, la sécurité, etc. Le public a été très nombreux à se déplacer.

Les promenades urbaines

Le 18 mai, plus de 35 personnes ont pris part à une balade de deux heures et demie organisée avec l'association « Promenades urbaines ». Cette opération a fait découvrir aux participants les deux sites du Campus. Elle a remporté un réel succès malgré une information tardive et une programmation en semaine et non le week-end

Le 24 mai, une nouvelle promenade a attiré près de 40 personnes et ceci pendant près de 4 heures. Conçu avec l'association « Promenades urbaines » et Plaine Commune, le circuit – de la mairie d'Aubervilliers à la porte de La Chapelle – a été commenté par deux étudiants de l'École d'architecture de Paris-Malaquais et par des urbanistes de Plaine Commune. Le groupe a découvert les quartiers du centre Ville d'Aubervilliers, qui font l'objet de vastes projets de réhabilitation du bâti, le nouveau quartier du Macreux à l'architecture audacieuse, puis le périmètre du Campus. Le circuit s'est poursuivi jusqu'à la porte de La Chapelle.

Les réunions publiques

La concertation publique a officiellement été ouverte le 19 mai et clôturée le 24 juin 2011.

Trois réunions publiques ont été organisées :

- le 19 mai à la mairie du 18^e arrondissement de Paris ;
- le 1^{er} juin à l'auditorium du CNAM à Saint-Denis ;
- le 15 juin à la mairie d'Aubervilliers.

Les réunions ont été préparées avec les collectivités territoriales, dont on doit souligner la forte implication.

Ouvertes à chaque fois par une intervention du maire, elles se sont poursuivies par des prises de parole des représentants des autres collectivités territoriales. Puis, après une présentation du projet d'une vingtaine de minutes par le président de la Fondation, la plus grande place a été laissée au débat, qui s'est prolongé pendant une à deux heures selon les réunions. Lors de ces réunions, le garant de la concertation a veillé au respect des règles de la concertation et, spécialement, à l'exhaustivité et à la transparence des réponses apportées par la Fondation aux questions qui lui étaient posées. Il est également intervenu pour préciser l'ambition de la concertation publique, rappeler les règles à observer lors des échanges, ou encore relancer un thème pour lequel les réponses avaient pu être insuffisamment précises. Chaque réunion a fait l'objet d'un enregistrement, intégralement retranscrit et disponible sur le site Internet du Campus.

Ville de Paris, 19 mai, mairie du 18^e arrondissement • Daniel Vaillant, ancien ministre et maire du 18^e arrondissement, a introduit la réunion publique en présence de

plusieurs adjoints au maire de Paris – Hamou Bouakkaz, chargé de la démocratie locale et de la vie associative, Didier Guillot, chargé de la vie étudiante, et Jean-Louis Missika, chargé de l'innovation, de la recherche et des universités. Le maire d'Aubervilliers était représenté par Marc Guerrien, conseiller municipal, chargé de l'enseignement supérieur, et l'État par le vice-chancelier des Universités. Une cinquantaine de personnes ont participé à la réunion.

Ville de Saint-Denis, 1^{er} juin, Conservatoire national des métiers • Didier Paillard, maire de la Ville de Saint-Denis, a ouvert la réunion en présence de Patrick Braouezec, président de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, de Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général, chargé de l'enseignement supérieur, de Patrice Obert, directeur chargé de la coordination des campus universitaires pour la Ville de Paris. L'État était représenté par Alexandre Bosch, du Rectorat de Paris. Une cinquantaine de personnes ont participé à la réunion.

Ville d'Aubervilliers, 15 juin, mairie d'Aubervilliers • Jacques Salvator, maire de la Ville d'Aubervilliers, a ouvert la réunion en présence de Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général, chargé de l'enseignement supérieur, de Didier Guillot, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante, et de Jean-Louis Gaillard, chef de la délégation au patrimoine et aux constructions universitaires du Rectorat. Daniel Goldberg, député de Seine-Saint-Denis, était également présent. Plus d'une centaine de personnes ont participé à la réunion.

Au total, 200 personnes environ ont assisté aux réunions publiques.

La communication

Divers outils ont été créés pour sensibiliser, informer, puis échanger vers les différents publics, selon une stratégie qui a consisté à fournir des contenus de plus en plus détaillés au fur et à mesure que les publics se familiarisaient avec le projet. Ces actions ont été mises en œuvre selon un plan cohérent et méthodiquement suivi.

La création des objets de communication (dépliant, dossier, panneaux d'exposition, power point, affiche, carton d'invitation) a été confiée à l'atelier LM communiquer avec lequel la Fondation a conclu un marché public. D'autres prestataires ont été chargés de la retranscription des débats, de l'impression et de la diffusion de documents.

La représentation du Campus

Le projet de Campus se trouvant encore dans une phase d'études, le matériel iconographique à disposition était réduit. Aussi la Fondation a chargé un architecte-dessinateur d'exécuter une représentation graphique du Campus dans son territoire, à l'échelle de Paris et du Nord Est parisien. Réalisé à partir de photographies aériennes, ce dessin au trait permet de visualiser les deux sites du Campus en les situant par rapport à de grandes « balises » urbaines telles que le Stade de France, le parc des Magasins généraux au nord, et le Panthéon, la bibliothèque François-Mitterrand, ou encore l'Université Paris-Diderot au sud. Cette illustration a constitué une contribution essentielle à la communication visuelle déployée pendant la concertation publique.

Les panneaux d'exposition mobiles

La Fondation a fait réaliser trois panneaux mobiles – 80 x 200 cm – présentant de façon synthétique les caractéristiques du projet et la démarche de concertation. L'illustration du Campus dans son territoire figurait dans leur partie basse.

L'exposition a été installée dans une vingtaine de sites à forte fréquentation : une dizaine de médiathèques de Plaine Commune, les halls des hôtels de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, du Département de Seine-Saint-Denis, des mairies d'Aubervilliers, de Saint-Denis et du 18^e arrondissement de Paris, du Conservatoire des arts et métiers (CNAM) à Saint-Denis, de la Maison des initiatives étudiantes de Paris (MIE, rue des Tournelles, 3^e), du Labo 13 (rue Jean-Antoine de Baiff, 13^e), et de la Maison des sciences de l'homme Paris Nord à Saint-Denis.

Le dépliant d'information

Pour compléter l'information délivrée par les panneaux, a été réalisé un dépliant – 8 volets et 16 pages – présentant au recto les principales caractéristiques du projet et la démarche de concertation, et au verso, au format 420 x 420 mm, l'illustration du Campus dans son territoire accompagnée de textes courts sur les transports, le logement étudiant, la vie de campus, etc. Imprimé à 17 000 exemplaires, ce dépliant a été largement diffusé par l'intermédiaire des collectivités territoriales qui l'ont mis à disposition dans des lieux très fréquentés par le public. Il a également été envoyé à une trentaine de points relais comme les théâtres, les cinémas, les associations, les chambres de commerce et des métiers, etc. L'Inspection académique de Seine-Saint-Denis l'a en outre adressé aux équipes administratives et enseignantes de près de soixante collèges et lycées. Les membres fondateurs ont assuré la diffusion du dépliant en direction de leurs personnels.

Le dossier

Pour détailler le projet – présentation des membres fondateurs, des ambitions scientifiques du Campus, des enjeux d'insertion urbaine, des sites, etc. – un dossier de concertation, de 36 pages au format A5, a été imprimé à 6 000 exemplaires. En quatrième de couverture, le dossier proposait une carte « T » pour l'envoi des questions du public. Ce document était destiné en priorité aux publics les plus intéressés par le projet. Il a été principalement diffusé par l'intermédiaire des collectivités territoriales (halls de mairies, médiathèques, etc.).

Le site Internet

En mars 2011, la Fondation a ouvert le site Internet du Campus ou une rubrique a été réservée à la concertation publique. Elle présente les objectifs et le calendrier de la concertation, réunit les comptes rendus des réunions publiques et les questions des internautes. Une vingtaine de questions ont été posées à l'aide du formulaire en ligne et de la carte « T ».

Les questions et les réponses ont été réunies dans une sous-rubrique organisée en sept thématiques : vie étudiante, territoire, transports, projet, collectivités territoriales, environnement et services, et concertation publique. [Voir les questions – réponses en page 52].

Les invitations

Un carton d'invitation a été conçu pour convier les contacts institutionnels aux réunions publiques. À la demande de la mairie de Saint-Denis, une invitation à la réunion publique du 1^{er} juin a été distribuée dans plus de 7 000 boîtes aux lettres des quartiers de La Plaine, du Landy et du Stade de France.

Un courrier a été adressé à de nombreux partenaires – Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, RATP, Société du Grand Paris, CROUS, CNOUS, etc. – pour les informer de la concertation publique et les inviter à participer aux réunions.

L'affichage

L'annonce des réunions publiques a été effectuée par l'intermédiaire des réseaux d'affichage des Villes de Paris, de Saint-Denis et d'Aubervilliers. À Paris, le réseau des panneaux lumineux a relayé l'information dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements. La Ville d'Aubervilliers a utilisé le réseau des panneaux Decaux.

Les relations avec la presse

Une action de relations-presse a été effectuée auprès de la presse quotidienne nationale et régionale d'Île-de-France.

L'information été notamment reprise par *le Parisien*, *la Tribune*, *20 minutes*, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, *Décideurs Île-de-France*, *Le courrier de l'architecte*, etc.

Les revues et les sites des collectivités territoriales ont tous diffusé l'information.

L'achat d'espace

Les dates des réunions publiques ont fait l'objet d'une annonce dans *le Parisien*, éditions Paris et Seine-Saint-Denis.

Le relais des collectivités territoriales

La communication a été largement déployée avec l'appui des collectivités territoriales qui ont relayé la communication via leurs différents médias : création d'une page Campus Condorcet sur leurs sites Internet, utilisation du réseau d'affichage, publication d'articles dans leurs revues. L'ensemble de ces dispositifs a permis de décupler les actions et d'atteindre un nombre important de personnes.

LE COÛT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le coût global s'est élevé à 50 000 € TTC, sans tenir compte du temps consacré au projet par l'équipe de la Fondation, soit 1,2 ETPT pendant près d'un an.

S'ajoutent les frais d'organisation (location de salles, personnels d'accueil et de sécurité, affichage, etc.) qui ont été supportés par les collectivités territoriales partenaires de la concertation.

Principaux postes de dépenses supportés par la Fondation

Communication – conception, exécution : 24 000 € TTC ;
Illustrations : 8 000 € TTC ;
Impression : 8 000 € TTC ;
Transcription : 3 000 € TTC ;
Honoraires et frais du garant de la concertation : 7 100 € TTC.

Les enseignements

À l'heure de tirer les conclusions de la démarche de concertation menée par la Fondation, il convient de retenir en premier lieu que l'opportunité du projet de Campus n'a jamais été mise en cause dans les réunions publiques. En effet, si les demandes de précisions ou les questions portant sur tel ou tel aspect du projet ont été nombreuses, aucune voix ne s'est manifestée pour contester son intérêt dans sa globalité, ou encore sa localisation sur les territoires de Paris et d'Aubervilliers. S'il ne doit pas faire croire à une sorte de chèque en blanc, ce constat témoigne toutefois de la bonne acceptation du projet, notamment par les riverains, probablement convaincus que le Campus contribuera fortement à la requalification d'un territoire déjà en pleine mutation.

Au cours de la concertation, la Fondation a recueilli les remarques et propositions du public. Elle analyse ci-après les plus significatives, auxquelles elle apporte des éléments de réponse.

Avant d'entrer dans le détail de ces échanges, il est nécessaire de rappeler que la concertation publique s'est déroulée pendant la phase d'élaboration du programme, c'est-à-dire à un stade du projet où toutes les caractéristiques de celui-ci n'étaient pas arrêtées et où, pour cette raison, la consultation des personnes directement intéressées – riverains, étudiants, etc. – conservait tout son sens et toute son utilité. On doit en même temps souligner que, pour cette même raison, il n'a pas été possible de répondre de façon définitive à des questions portant sur des sujets encore susceptibles d'évolution. Si, en particulier, on peut affirmer dès à présent que les espaces seront dimensionnés de façon à accueillir dans les meilleures conditions différents services jugés indispensables au succès du projet – restauration, accueil de la petite enfance, pôle socio-médical, etc. –, le mode de gestion de ces activités sera défini progressivement par les neuf fondateurs, éventuellement en relation avec les structures partenariales auxquelles ils appartiennent. Il est, en conséquence, encore trop tôt pour donner le détail de l'organisation des futurs services, dont cependant la présence est acquise. On notera aussi, sur un autre plan, que les équipes et programmes de recherche impliqués dans le projet sont susceptibles de connaître des évolutions d'ici l'ouverture du Campus, dans le cadre de la politique contractuelle qui préside au devenir de ces entités.

Maintenir le dialogue avec le monde associatif

En réponse à la demande formulée par le monde associatif, aussi bien dans le 18^e arrondissement de Paris que sur le territoire de Plaine Commune où il se densifie en relation avec la transformation du tissu urbain, la Fondation propose que soit mis en place un rendez-vous régulier, par exemple semestriel, jusqu'à la livraison des bâtiments. Ce rendez-vous permettrait d'informer les riverains de l'avancement du projet, puis de la mise en œuvre des chantiers, dans le respect toutefois des exigences de confidentialité qui s'appliqueront aux procédures en cours, et spécialement aux propositions des partenaires privés dans le cadre de la préparation du contrat de partenariat. Pour leur part, les associations pourraient exprimer leur point de vue et ainsi contribuer au projet.

Renforcer la représentation des acteurs du Campus dans la gouvernance du projet

S'agissant du degré de représentation des acteurs dans la gouvernance du projet, il a été reproché à la Fondation de ne pas accueillir dans ses instances délibérantes des représentants des étudiants et des personnels administratifs (BIATOSS), alors que ceux-ci sont représentés dans les conseils d'administration des universités, des écoles et des organismes de recherche. En effet, le code de la recherche ouvre aux seuls enseignants-chercheurs la possibilité d'être représentés dans les conseils d'administration des fondations de coopération scientifique.

Pour surmonter cette difficulté, la Fondation a obtenu l'accord de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour évoluer en direction d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS) qui, en application de l'art. L-344 du code de la recherche, pourra comprendre dans son conseil d'administration des élus non seulement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, mais aussi des étudiants et des personnels administratifs (BIATOSS). Toute la communauté universitaire se trouvera ainsi associée au suivi du projet.

La création de l'EPCS permettra aussi d'assurer la représentation des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration, comme certaines d'entre elles en ont fait la demande.

Bâtir un campus ouvert sur la ville

Aussi bien le public que les collectivités territoriales présentes à la tribune ont exprimé leur désir d'un campus largement ouvert sur la ville et ses habitants. Cette attente conforte la Fondation dans son projet d'un campus urbain, qui la guide depuis les origines et qui avait été largement développée dans le dossier de la concertation.

En effet, le projet est bien de créer un quartier universitaire dans la ville, qui contribuera fortement à la dynamique et à l'animation de la cité. La réalisation de cet objectif sera soutenue par l'évolution des transports publics – avec l'arrivée de la ligne 12 du métro qui desservira la place du Front populaire, du tramway T8 dont le tracé longera le Campus, avec deux arrêts place du Front populaire et au niveau de la rue Germaine-Tillion –, et la création de voies à l'initiative de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, et par la pacification du cadre de circulation, grâce à l'instauration d'une zone 30 et de voies piétonnes. De façon plus générale, le but est de créer un espace ouvert et convivial.

Les études d'insertion urbaine du Campus, conduites par l'Agence Philippe Panerai et associés, prennent pleinement en compte cette dimension. Les pieds d'immeuble seront consacrés à des activités susceptibles de générer des flux – accueil, détente, culture, services, etc.

Le Grand Équipement Documentaire (GED) et le centre de colloques comprendront des espaces accessibles au grand public, notamment en ce qui concerne le GED, une salle d'exposition.

Par ailleurs le lancement dès 2010 d'initiatives de diffusion du savoir, les Conférences Campus Condorcet, qui ont désormais pris le relais des « Lundis du Collège de France » et sont accessibles également sur le site Internet de la Fondation, servent le même objectif d'ouverture du Campus sur la cité. Il faut enfin rappeler que les établissements fondateurs sont engagés de longue date dans la formation tout au long de la vie et que cette activité, qui sera très présente sur le Campus, sera créatrice d'opportunités pour les habitants du territoire.

Répondre aux besoins des étudiants et des personnels en matière de restauration

Le dimensionnement de la restauration et notamment de la restauration au tarif social a été soulevé à plusieurs reprises, notamment par les représentants des associations et des syndicats étudiants, qui ont exprimé de façon répétée leur souci de disposer sur les deux sites d'une offre véritablement en rapport avec les effectifs attendus. Il a, en outre, été demandé avec instance que la gestion de la restauration soit confiée aux CROUS.

La Fondation a apporté aux représentants des organisations étudiantes des précisions sur le dispositif prévu tant porte de La Chapelle que sur le site d'Aubervilliers, en ce qui concerne aussi bien les m² que le nombre de repas à servir et les différentes catégories de restauration à offrir. Elle a précisé que la jauge des services de restauration avait été dimensionnée en tenant compte à la fois de la spécificité des sites, de la diversité des publics attendus et de la nécessité de trouver un juste équilibre en la restauration sociale et la restauration administrée, d'une part, et la restauration susceptible de se développer aux abords du Campus, d'autre part.

Il a, en outre, été rappelé que les porteurs du projet sont en contact permanent avec les CROUS, qui ont fait part, lors des réunions publiques, de leur disposition à s'engager dans le projet Condorcet. Ces contacts ont d'ailleurs continué depuis la fin de la concertation publique.

Dans l'ensemble la concertation publique a confirmé l'extrême importance de la question de la restauration, objet d'une légitime vigilance de la part des organisations étudiantes.

La Fondation trouve dans les échanges qui se sont déroulés un motif supplémentaire de consolider le dimensionnement prévu pour les équipements projetés, en prenant également en compte les équipements existants ou déjà programmés, et en prévoyant, en outre, la même qualité de service pour les personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels administratifs (BIATOSS) que pour les étudiants.

Favoriser le développement du logement étudiant, avec l'appui des collectivités territoriales

Les organisations représentatives des étudiants ont fait part de leur inquiétude en matière de logements étudiants, et se sont notamment étonnées que le programme n'en prévoise que 150 sur le site d'Aubervilliers.

Elles ont demandé comment serait assuré le logement des étudiants appelés, en grand nombre, à fréquenter le Campus, et elles ont rappelé leur attachement à un logement accessible à tous en termes de loyers.

La Fondation a souligné que le logement étudiant ne constitue pas son cœur de métier, mais que les fondateurs, conscients de l'extrême importance de cette question à l'échelle non seulement du Campus, mais de toute la Région Île-de-France, avaient malgré tout décidé d'inclure 150 logements dans le programme, sans avoir en aucune façon la possibilité d'aller plus loin.

Les collectivités territoriales ont pour leur part rappelé leurs objectifs et leurs efforts en matière de logements étudiants. Ce sont, notamment, près de 1 400 logements qui sont programmés sur le territoire de Plaine Commune à l'horizon 2015 et près de 1700 supplémentaires sont prévus à l'horizon 2020. La Ville de Paris prévoit la construction d'au moins 500 logements étudiants supplémentaires aux abords du Campus, à l'horizon 2016, dans le cadre de sa politique plus générale de construction de logements étudiants dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements, soit plus de 2 800 logements étudiants financés d'ici 2014. Les projets prévus à Aubervilliers, où plusieurs résidences étudiantes sont programmées à court terme, de façon à accroître l'offre de façon très significative, ont également été rappelés.

La question du choix des CROUS comme exploitant des résidences destinées aux étudiants a été posée aux collectivités locales, sur un plan général qui dépassait la problématique du seul Campus Condorcet. Les collectivités, notamment la Communauté d'agglomération Plaine Commune, ont fait part de leur position sur cette question, qui toutefois n'est pas de la compétence directe de la Fondation.

Disposer d'une structure dédiée à la santé étudiante

Les organisations représentatives des étudiants ont également questionné la Fondation sur son engagement en matière de santé étudiante, en rappelant l'importance des enjeux dans ce domaine et en s'inquiétant des mesures prises pour y répondre.

La Fondation a indiqué que le projet comprend un pôle socio-médical, ouvert aux étudiants et à l'ensemble des personnes présentes sur le Campus, y inclus, bien sûr, les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels administratifs (BIATOSS). Le dimensionnement prévu pour ce pôle (900 m² SHON) permet d'envisager le déploiement de services significatifs. En ce qui concerne la gestion, il appartiendra aux fondateurs de définir, le moment venu, l'organisation la plus adaptée. La Fondation ne peut donc pas se prononcer sur ce point, mais souligne que les surfaces prévues dans la programmation garantissent la possibilité de répondre de façon pertinente à la demande en matière de santé étudiante et de santé des personnels en général.

Faire naître une vie de Campus

Les organisations représentatives des étudiants se sont exprimées à plusieurs reprises sur la question de la vie de Campus, en soulignant la nécessité de faire naître une animation et une vie étudiante dense et active. Elles ont questionné la Fondation sur ses projets à cet égard.

La Fondation a rappelé la présence d'une Maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris sur le site de La Chapelle. En ce qui concerne le site d'Aubervilliers, la Fondation a souligné que, s'agissant d'un pôle dédié à la recherche et à la formation à la recherche, la vie de campus se jouerait en premier lieu à l'échelle des unités et équipes de recherche, et que pour cette raison une attention particulière avait été portée aux locaux dévolus à ces entités, de façon à favoriser l'échange et la convivialité. En outre il est prévu, à l'échelle du site, la réalisation d'un pôle associatif et culturel conçu pour accueillir les activités et les initiatives des associations étudiantes. Le débat, cependant, a montré que la vie étudiante ne se décréterait pas et qu'il importait de prévoir, en amont de l'ouverture du Campus, une concertation avec les associations, qui seraient en pratique le moteur d'une animation appartenant, en premier lieu, aux étudiants eux-mêmes.

Conclusions

Les six semaines de concertation publique ont donné à la Fondation plusieurs motifs de satisfaction. La mobilisation des acteurs locaux, et spécialement des élus, a été forte, la participation aux réunions publiques et aux visites ne s'est pas démentie, et la variété des questions abordées témoigne de l'intérêt des participants. La concertation a permis à la Fondation d'aller à la rencontre de différents publics (étudiants, enseignants, associations, riverains...), auxquels elle devait une information précise et argumentée. Elle lui a également permis de recueillir les réactions des étudiants, des riverains et des associations, et de répondre aux questions et aux inquiétudes exprimées. La Fondation se réjouit enfin du consensus autour du projet, dont chacun voit qu'il est source d'avantages pour un territoire en pleine transformation.

On constate en outre, au sortir des réunions et à la lecture des questions posées, que les propositions concrètes d'amendement, ou d'évolution du projet, sont marginales, et qu'en revanche il existe une forte demande d'information « descendante » de la part de la Fondation. Cette demande incite les porteurs du projet à poursuivre l'œuvre, déjà engagée, de communication autour du Campus Condorcet, de ses enjeux et de ses différentes étapes. Gageons que la présentation d'étapes de plus en plus opérationnelles saura mobiliser la capacité d'analyse, de réaction et de contribution de nos concitoyens et de leurs représentants, en particulier au niveau associatif.

Les réunions publiques

Trois réunions ont eu lieu

- le 19 mai à la mairie du 18^e arrondissement de Paris p22
- le 1^{er} juin au CNAM à Saint-Denis p38
- le 15 juin à la mairie de la Ville d'Aubervilliers p42

Les échanges sont ici retranscrits en totalité pour les réunions du 19 mai et 15 juin, et en partie pour la réunion du 1^{er} juin à Saint-Denis.

Débat du 19 mai 2011 Mairie du 18^e arrondissement, Paris

À la tribune

Fondation Campus Condorcet

Jean-Claude Waquet, président
David Bérinque, directeur général

État

Édouard Husson, vice-chancelier des universités

Ville de Paris

Daniel Vaillant, maire du 18^e arrondissement de Paris
Didier Guillot, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante
Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris chargé de la démocratie locale et de la vie associative
Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris chargé de l'innovation, de la recherche et des universités

Aubervilliers

Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers, représenté par Marc Guerrien, conseiller municipal, délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et le développement universitaire du territoire

Garant de la concertation

Claude Guillerme, Commission nationale du débat public

Accueil

Daniel Vaillant, maire du 18^e arrondissement, ancien ministre de l'intérieur.

Cher Didier Guillot, élu du 18^e arrondissement, Cher Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris chargé de la Démocratie sociale et de la Vie associative, Cher Jean-Claude Waquet, président de la Fondation Campus Condorcet, Cher David Bérinque, directeur de la Fondation Campus Condorcet, Cher Édouard Husson, vice-chancelier des universités de Paris, Madame Isabelle This Saint-Jean, vice-présidente de la Région Île-de-France chargée de l'Université, Mesdames et Messieurs du conseil général de Seine-Saint-Denis, Mesdames et Messieurs les étudiants, après que nous nous sommes réunis ici le 28 avril dernier avec Étudiant de Paris – le Conseil pour une séance de présentation et d'échanges, je suis heureux que se poursuive la concertation sur le projet Campus Condorcet. Je suis ravi de pouvoir mettre une nouvelle fois à votre disposition la salle des mariages, qui est aussi la salle du conseil de notre mairie d'arrondissement, pour faire émerger vos propositions sur les questions de la vie étudiante. En qualité de maire du 18^e arrondissement, je peux vous dire que la municipalité est très attachée à ce beau et grand projet. Nous avons pu, sans doute modestement mais avec persuasion, intervenir auprès du président de Paris 1, Jean-Claude Colliard, pour que des choix soient enfin faits. Je veux souligner l'importance stratégique du Campus Condorcet, symbole de la dimension métropolitaine que nous souhaitons donner à l'enseignement et à la recherche, futur pôle universitaire qui sera structurant tant pour notre arrondissement que pour la capitale et toute la région parisienne. Nous serons ravis d'accueillir d'ici cinq ans 3 500 étudiants de licence sur le site de la porte de La Chapelle, situé à proximité du pôle Clignancourt de Paris 4, des trois départements de l'UT de Pajol et de nombreux logements étudiants construits en plus de ceux existants déjà. Un véritable campus dressé à la fois sur ce site de La Chapelle et sur le site d'Aubervilliers verra le jour, ouvert sur le quartier et ses habitants. La municipalité du 18^e sera attentive à ce qu'il soit conçu comme une œuvre

collective, coproduite avec les étudiants, tournée vers leurs besoins, mais aussi ancrée dans les quartiers de Paris et de Seine-Saint-Denis, dans leur histoire et leur identité. Nous sommes très attachés à ces particularités historiques locales, et nous souhaitons que ces nouveaux équipements universitaires s'intègrent dans ces quartiers du Nord-Est parisien et ne soient pas refermés sur eux-mêmes. Une grande piscine, qui ne serait pas forcément construite dans l'enceinte de Paris I, pourrait servir aussi bien aux étudiants qu'aux habitants de ces quartiers, qui sont de plus en plus nombreux et dont les résidences s'étendront dans des zones rénovées. Dans le passé, certains équipements n'ont pas permis l'essai de leurs utilisateurs, ils n'ont pas créé d'échanges. Pour l'avenir, nous souhaitons au contraire qu'il y ait une véritable vie de quartier, que la présence du campus soit vécue positivement par les gens aux alentours, et réciproquement, que les étudiants et les équipes pédagogiques bénéficient de l'environnement urbain. L'aménagement du tramway et la réorganisation de la voirie à la porte de La Chapelle apporteront une nette amélioration de la circulation, faisant de ce quartier parisien un quartier ouvert sur l'immédiate banlieue que sont les communes de Saint-Denis et Aubervilliers. La Ville met en œuvre d'importants moyens, en espérant que l'État réponde enfin aux engagements financiers. Je pense que le moment est venu de se retrouver tous pour faire ensemble de « la belle ouvrage ». Voilà notre état d'esprit et notre volonté. Je suis agréablement surpris par le nombre de participants à cette réunion de concertation. Je ne croyais pas qu'il y aurait en cette belle soirée tant de femmes et d'hommes se passionnant pour ce projet d'avenir. Merci de votre présence à toutes et tous.

Didier Guillot, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante.

Je salue Jean-Louis Missika, adjoint du maire de Paris, Marc Guerrien, adjoint de Jacques Salvator, qui pilote l'arrivée du campus à Aubervilliers, et Denis Lambert, directeur du CROUS de Paris. Deux réunions de concertation ont déjà eu lieu, l'une à la Maison des initiatives étudiantes et l'autre dans cette salle avec Étudiant de Paris – le Conseil, qui réunit les représentants étudiants parisiens. Lors du premier mandat de Bertrand Delanoë, nous avons mis en chantier un projet extrêmement important pour l'enseignement supérieur, celui du campus Paris Rive Gauche. Nous tenions à faire émerger cette université au cœur de la ville, avec les habitants. Ce site est une

véritable réussite, quoiqu'il soit regrettable que nous n'ayons pas prévu assez de places en restauration universitaire. Nous ne souhaitons pas reproduire cette erreur d'appréciation sur le grand chantier de la deuxième mandature. Les acteurs que sont l'État et les différentes collectivités territoriales ont l'ambition de construire un pôle universitaire à cheval sur Paris et sur la banlieue proche. Ce projet phare de la politique métropolitaine sera le premier campus transpériphérique.

La Ville de Paris s'était engagée à construire un grand nombre de logements étudiants pour rattraper le retard considérable pris en la matière. Près de 8 000 logements sont ainsi financés sur les deux mandatures dont la moitié est située dans le 13^e arrondissement, autour du pôle Paris Rive Gauche et autour du pôle de Paris Nord-Est. Trois secteurs du 18^e arrondissement contiennent de nombreux logements étudiants, notamment 800 entre la porte des Poissonniers et la porte de Clignancourt, qui sont gérés tant par le CROUS que par le privé. Entre 300 et 400 logements vont être ouverts à la porte de La Chapelle, où sera monté pour la première fois le projet KAPS, projet de colocation solidaire avec l'AFEV, avec un engagement bénévole sur le tutorat des élèves en difficulté. À la Goutte-d'Or, entre 250 et 300 logements seront disponibles. Un ensemble de logements étudiants entourera le pôle Condorcet et sera construit avant même l'ouverture de ce campus. Le 18^e sera le deuxième arrondissement parisien en termes de logements étudiants. Les acteurs que sont Plaine commune et Aubervilliers sont également dans une dynamique extrêmement forte de mise à disposition d'équipements de la vie étudiante.

Bien que le projet pédagogique et scientifique ne soit pas le même, le Campus Condorcet viendra appuyer le développement de Paris 4 Clignancourt, qui est à 500 mètres de ce futur pôle. Après l'ouverture de la première antenne de la Maison des initiatives étudiantes, appelée le Labo 13, dans le 13^e arrondissement, une deuxième sera ouverte d'ici 2014 dans le Quartier Latin, et une troisième sera au cœur du site de la porte de La Chapelle, elle sera dédiée à l'engagement solidaire et bénévole, et elle sera deux fois plus grande que celle qui vient d'ouvrir. Les acteurs du Labo 13 sont d'ores et déjà en lien avec la Maison des associations du 13^e arrondissement pour créer des interactions avec le tissu associatif local.

Si beaucoup d'équipements sont déjà présents autour du site de la porte de La Chapelle, je sais que s'exprime une demande forte d'équipements nouveaux qui ne soient ni trop près, ni trop loin. L'ensemble des

infrastructures du secteur doit faire sens. La ZAC Claude Bernard est en cours d'achèvement et devrait accueillir un cinéma. Le pôle du Millénaire devrait lui aussi en accueillir un. Le premier acte de la mutation de ce secteur sera l'arrivée du tramway dans un an. Autour de ce tramway va se créer véritablement un nouveau quartier, dont le pôle universitaire sera le cœur, formé par les deux sites de La Chapelle et d'Aubervilliers, par celui de Clignancourt Paris 5 et par l'IUT de Pajol, ce dernier étant plus restreint, mais qui sera lui aussi une belle réussite notamment architecturale. Tout cela doit s'articuler pour que vive un quartier transpériphérique.

Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris chargé de la démocratie locale et de la vie associative.

Cher Daniel, c'est un plaisir de venir dans le 18^e, un arrondissement que tu as conquis en 1995 de haute lutte, avec l'enthousiasme du tissu associatif, un arrondissement qui s'est profondément transformé, qui est le réceptacle de toutes les cultures et de toutes les identités parisiennes, de sa modernité, de sa capacité à créer de l'emploi et à être un pôle de recherche et d'excellence. Je crois que le moment que nous vivons est un moment très important. Des quartiers naissent sous nos yeux, qui vont permettre à de nouvelles populations de prendre leur place dans cet arrondissement. Ce fait va marquer l'évolution de notre ville, d'autant qu'il s'inscrit dans une perspective métropolitaine. La métropole ne se constitue pas par un *deus ex machina*, par un décret qui ferait descendre la bonne parole. La démocratie ne fonctionne plus ainsi. Certains politiques sont frappés de discrédit, et ceux qui résistent sont ceux qui, tout en restant fermes sur le rôle des élus et sur la notion d'engagement, savent faire vivre la démocratie participative et savent se régénérer grâce à la créativité et l'expertise d'usage des citoyens, que ceux-ci soient organisés ou non ; et on connaît la force et l'intelligence du tissu associatif dans le 18^e arrondissement. Le cadre de la concertation est intéressant en ce sens qu'il permet de faire progresser les processus participatifs. Dans ce cadre, les citoyens sont appelés très en amont. C'est probablement la raison pour laquelle ils sont là, car ils sentent que cette concertation ne peut pas être un attrape-nigaud. On les a appelés quand la page était quasi blanche, et on les a respectés en leur indiquant en toute transparence où était leur valeur ajoutée. Reste maintenant à bâtir ce langage commun pour que les légitimités ne se confrontent pas, mais fusionnent au

service d'une élaboration de la décision publique qui tire le maximum de bénéfice des apports des uns et des autres. C'est tout le défi que nous avons à relever et qui s'inscrit dans la charte de la participation parisienne que j'ai fait voter en décembre 2009, qui est une règle de jeu qui nous engage dans une concertation sur la durée, à la qualité du débat public et à la nécessité de collecter des avis et d'expliquer aux citoyens ce que nous en avons fait. Cette concertation est organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Se déroule aujourd'hui la troisième réunion d'un cycle qui en comportera plusieurs. Je souhaite dire à quel point chaque avis, chaque perspective, chaque suggestion comptera. J'invite donc chacun à se mobiliser, à participer et à inciter ceux qui ne l'ont pas encore fait à entrer dans l'élaboration de cette université qui, je n'en doute pas, changera le visage de Paris et donnera à la métropole une dimension citoyenne nouvelle. La mission Démocratie locale et vie associative de la Ville de Paris est à votre disposition pour faire en sorte que le débat public soit le plus dynamique possible. La Commission parisienne du débat public, commission indépendante, a émis un avis sur la concertation relative au projet Campus Condorcet et elle se tient elle aussi à votre disposition pour travailler avec vous et pour échanger les expertises, afin que nous soyons tous fiers au moment où les étudiants commenceront à vivre sur ces lieux.

Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris chargé de l'innovation, de la recherche et des universités.

Avant de me focaliser sur le projet de la porte de La Chapelle, je vous propose de le remettre dans une perspective plus large afin de comprendre son importance dans l'avenir de Paris. La ville est universitaire depuis plus de huit siècles ; cela fait partie intégrante de son attractivité internationale. Le Campus Condorcet contribuera au rééquilibrage universitaire entre le nord et le sud de Paris. Certes, il existe des installations au nord, en particulier à Villetaneuse et à Saint-Denis. Mais la plupart des universités se trouvent plutôt au sud, dans les 5^e, 6^e et 13^e arrondissements. Avoir un campus transpériphérique qui comprend à la fois le Nord-Est parisien et Aubervilliers, qui est proche de Clignancourt et de l'IUT de Pajol, mais aussi de la Fémis, centre de formation au cinéma, et d'un certain nombre de conservatoires et d'équipements culturels comme le 104, la Cité des sciences et la Cité de la musique, cela modifiera la vision métropolitaine. Il faut ajouter à cela qu'on ne peut pas imaginer de grand

campus scientifique sans incubateur, c'est-à-dire sans la possibilité d'avoir des outils qui permettent la création d'entreprise. À ce titre, trois équipements vont ouvrir très prochainement à l'initiative de la Ville de Paris : le Nord-Express, espace de 8 000 m² rue des Poissonniers ; une pépinière d'entreprises sur le boulevard MacDonald, qui sera la plus grande de Paris, ne faisant pas moins de 16 000 m² ; et un incubateur design. Si l'on additionne ces équipements scientifiques, ces équipements culturels et ces équipements en direction des jeunes entreprises innovantes, l'ensemble sera tout à fait impressionnant dans ce nord de Paris.

Un autre point essentiel est qu'il faut penser un campus du XXI^e siècle, c'est-à-dire qu'il faut à la fois voir grand et voir loin. Par exemple, je crois qu'il faut que nous envisagions dès à présent l'aménagement de la zone de la gare des Mines, qui présente cet immense avantage de permettre une continuité territoriale scientifique entre les deux volets du Campus Condorcet, celui de la porte de La Chapelle et celui d'Aubervilliers. Cette continuité scientifique territoriale est fondamentale dans l'optique d'un campus ouvert sur la ville. Il faut également avoir à l'esprit à quel point cette zone sera stratégique pour la coopération scientifique internationale, avec la proximité de l'aéroport de Roissy, de la gare du Nord et de son ouverture sur la Grande-Bretagne, de la gare de l'Est et de son ouverture sur l'Allemagne. Un autre pôle mondial de compétitivité est installé au Bourget, le pôle d'industrie aéronautique Astech. Cet ensemble est essentiel pour l'avenir scientifique, économique et culturel de Paris.

Le projet situé porte de La Chapelle est préfinancé par la Ville de Paris et par la Région. J'espère bien, Monsieur le vice-chancelier, que l'État se joindra à nous dans le financement de ce projet. Un terrain appartenant au Réseau ferré de France va être acheté par la Ville de Paris pour être mis à la disposition de l'université. Le préfinancement s'élève aujourd'hui à 21 millions d'euros pour la Ville de Paris et à 21 millions d'euros pour la Région Île-de-France. Je ne doute pas que le plan Campus sera le moyen de boucler le financement.

Ce Campus Condorcet est un beau projet, très intéressant pour les habitants du nord de Paris et particulièrement ceux du 18^e arrondissement. Il vaut la peine que les uns et les autres s'y investissent, à commencer par les responsables de la Fondation Condorcet.

Présentation de la démarche de concertation et de ses objectifs par David Béринque, directeur général du Campus Condorcet.

Monsieur le ministre, Messieurs les adjoints au maire, je vous remercie de ces mots d'accueil et de bienvenue et vous remercie d'avoir planté le cadre de cette réunion. Nous organisons cette réunion afin que vous vous exprimiez, que vous fassiez part de votre enthousiasme, de vos craintes, des questions que vous souhaitez poser, des suggestions que vous pouvez avoir sur le projet de campus. Vous n'aurez pas d'images de l'architecture des bâtiments ; en revanche, il va vous être présenté un certain nombre d'éléments sur la façon dont nous envisageons ce campus avant qu'il soit complètement dessiné. Cette réunion n'est pas formellement organisée par la Commission nationale du débat public. La démarche est organisée à l'initiative de la Fondation Campus Condorcet, porteur du projet. Toutefois, elle est placée sous l'œil bienveillant de cette Commission, notamment au travers d'un garant de la concertation, qui est M. Claude Guillaume, qui est là pour s'assurer de la tenue des débats et du fait que nous répondons bien aux questions qui sont posées. Vous avez sans doute déjà eu des éléments d'information sur le campus, vous en aurez d'autres, vous pouvez aussi consulter la documentation disponible à la sortie de la salle. Un espace d'expression est également prévu sur le site Internet du Campus Condorcet (www.campus-condorcet.fr). Le débat public se poursuivra le 1^{er} juin prochain dans la Ville de Saint-Denis et le 15 juin dans la Ville d'Aubervilliers. Aujourd'hui, après la présentation du projet par Jean-Claude Waquet, aura lieu un temps d'échanges, l'objectif étant donc de répondre à vos questions. En fonction de la nature de ces questions, il vous sera répondu soit par le président de la Fondation Campus Condorcet, soit par Édouard Husson, représentant de l'État, soit par les adjoints de la Ville de Paris, soit par Marc Guerrien, conseiller municipal d'Aubervilliers.

Présentation du projet par Jean-Claude Waquet, président de la Fondation Campus Condorcet.

Je voudrais d'abord à mon tour remercier le maire du 18^e arrondissement et les élus de la Ville de Paris qui nous accueillent en ces lieux pour la deuxième fois, et je m'en réjouis très vivement. Je voudrais aussi saluer l'adjoint au maire d'Aubervilliers et le représentant de l'État pour le soutien qu'ils apportent à cette concertation publique et, plus généralement, pour le soutien que l'État et les collectivités territoriales apportent à ce projet de campus. Je voudrais enfin saluer M. Claude Guillaume, garant de la concertation publique qu'il suit depuis ses origines avec une amicale constance. Il m'a été demandé de vous présenter en quelques mots le projet qui nous réunit ce soir. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous dire combien je me réjouis de cet exercice de concertation publique et particulièrement du moment auquel il survient. Nous avons établi assez d'éléments concrets, en l'absence desquels il ne peut y avoir débat, mais nous sommes en même temps suffisamment en amont, suffisamment en deçà des dernières décisions pour que le débat conserve tout son sens et puisse être d'un apport tout à fait essentiel à la réalisation de notre projet.

Ce projet, ainsi configuré dans les années 2007-2008, a été sélectionné en 2009 par l'État dans le cadre de l'Opération Campus. Il est également soutenu depuis l'origine, et je me plais à le dire ici, par les collectivités territoriales : la Ville de Paris qui nous accueille, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la Ville de Saint-Denis.

Le pilotage du projet est confié à une fondation de coopération scientifique, la Fondation Campus Condorcet, qui est appelée à connaître dans un avenir très proche une transformation significative, puisqu'elle cédera la place à un établissement public de coopération scientifique.

Le coût de la construction de l'ensemble du projet, estimé initialement à la fin de l'année 2008 à 600 millions d'euros, est en cours de chiffrage sur la base des dernières études.

Il sera délivré sur ce campus une offre importante de formation et de recherche, en licence, en master, en doctorat, en formation initiale mais aussi en formation tout au long de la vie, plusieurs porteurs de projet ayant en la matière une expérience séculaire. Cette offre concernera quatre grands domaines : les sciences de l'histoire, les sciences des textes, les sciences des territoires et les sciences sociales. Une centaine d'unités de recherche, dont beaucoup sont contractualisées avec le CNRS, seront accueillies sur le campus, et avec elles de nombreuses écoles doctorales. En tout, seront présents 3 600 enseignants et enseignants-chercheurs, 900 personnels administratifs, techniques et de documentation, qui tous réunis avec les doctorants constitueront un pôle de référence à l'échelle régionale, nationale, européenne, internationale.

Il s'agit donc d'un projet de dimension significative, mais il s'agit en même temps d'un projet qui reste à taille humaine. Pour mesurer son dimensionnement, le plus simple est peut-être de projeter sur le plan du Quartier Latin le plan des parcelles sur lesquelles sera bâti le campus. On y voit que l'emprise foncière du site le plus petit, celui de la porte de La Chapelle, sera comparable à celle de l'ancienne faculté de médecine de Paris. Le site d'Aubervilliers, qui sera plus grand, couvrira une emprise similaire à celle allant du carrefour du boulevard Saint-Germain et du boulevard Saint-Michel, descendant jusqu'à l'entrée de la rue Gay-Lussac, à proximité du Jardin du Luxembourg, longeant à l'ouest le boulevard Saint-Michel et atteignant à l'est les hauteurs de la rue Soufflot.

Ce campus s'inscrit dans une continuité territoriale, du centre de Paris avec lequel il conservera des liens très forts, jusqu'aux sites historiques de Paris 8 et de Paris 13. Il a pour vocation de recoudre le tissu universitaire trop longtemps fragmenté.

Ce campus fait sens avec des mutations urbaines engagées dans son immédiate proximité. Au nord du site d'Aubervilliers se trouvent le Stade de France et les nouveaux quartiers de la plaine Saint-Denis. Au sud se situent les Magasins généraux de Paris, qui se prolongent vers le quartier commercial du Millénaire. Vers l'est se dresse le centre historique d'Aubervilliers, qui fait l'objet d'un vaste projet de requalification urbaine. Entre ce centre historique et le campus, sur la zone dite « ouest-canal », d'importants projets de rénovation urbaine devraient là aussi être lancés bientôt. En d'autres termes, le campus naît là où la ville se transforme et se reconstitue. Des interactions extrêmement fortes se créeront entre les différentes parties de ce territoire.

Un atout important de ce futur campus est la qualité de sa desserte par les transports publics, qui sera en constante amélioration. Sans évoquer ici les projets de transport rapide qui ont fait l'objet récemment d'un accord entre la Région et l'État, vous voyez que le site de La Chapelle est déjà desservi par la ligne 12 du métro. Le prolongement de cette ligne dès 2012 assurera à partir de la place du Front populaire une desserte directe et immédiate du site d'Aubervilliers. Ce même site est déjà desservi un peu plus au nord par la ligne B du RER. Nous espérons enfin en la réalisation rapide de la branche sud du Tram Y, qui longera du nord au sud le site d'Aubervilliers. Le campus sera ainsi relié au Tram des Maréchaux et un peu plus loin à la gare sur laquelle passe la ligne Éole du RER.

Le site de La Chapelle formera un ensemble de 22 000 m² qui offrira, outre des locaux d'enseignement, de multiples services intégrés répondant aux attentes des publics : bibliothèques, salles de travail permettant l'accès aux services numériques, lieux de convivialité, cafétéria. Nous souhaitons développer entre ces différents espaces la meilleure communication et la meilleure polyvalence possible, de façon à créer un véritable lieu de vie dans lequel les étudiants se sentiront bien. Le site abritera aussi une antenne de la Maison des initiatives étudiantes de Paris.

Sur le site d'Aubervilliers, la vie de campus dépendra en grande partie de l'effort exceptionnel que nous entendons conduire en matière d'accueil des doctorants et du personnel permanent dans les unités

de recherche. L'insuffisance de nos capacités d'accueil dans nos unités de recherche en sciences humaines et sociales est un problème crucial, un handicap majeur qui mine notre compétitivité internationale alors que celle-ci est de plus en plus forte. Outre cet effort, nous entendons mettre en place une importante structure de services. Sur les 158 000 m² qui seront construits à Aubervilliers, près de 60 000 m² devraient être consacrés à des services mutualisés :

- un Grand Équipement Documentaire contenant environ un million d'ouvrages et offrant une gamme complète de services numériques (nous avons travaillé longtemps sur ce projet, nous l'avons dimensionné avec soin, nous sommes attachés à ce dimensionnement qui est pour nous un élément capital) ;
- un centre de colloques et une maison des chercheurs étrangers, laquelle devrait, grâce à une centaine de logements, permettre là encore de résoudre en partie un problème dont on sait combien il est important dans notre région ;
- un hôtel à projets, complétant la toute proche Maison des sciences de l'homme Paris-Nord ;
- un pôle associatif et culturel ;
- un pôle sociomédical ;
- un gymnase pour unir le sport à l'étude ;
- une crèche, car nous pensons que, dans un campus en général et particulièrement dans un campus doctoral, il est très important de disposer d'une crèche ouverte à la fois au personnel et aux étudiants ;
- enfin, nous entendons mettre l'accent sur l'offre de restauration en servant 3 000 repas par jour, ce qui nous paraît correspondre aux besoins, tels qu'ils ont été évalués.

Il s'agit de réaliser d'ici 2016 un nouveau campus de formation et de recherche au nord de Paris et au-delà du boulevard périphérique, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune à Aubervilliers. Ce qui caractérise en premier lieu ce campus, c'est le fait qu'il sera spécialisé dans un domaine dans lequel la France a longtemps et souvent brillé, le domaine des sciences humaines et sociales. Pour porter ce projet, neuf fondateurs se sont réunis : trois universités (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 8 Saint-Denis et Paris 13 Nord), trois grands établissements (l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études que par ailleurs je préside), et trois organismes de recherche (le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national d'études démographiques et la Fondation Maison des sciences de l'homme). Notre ambition est de réaliser sur environ 180 000 m² une structure qui devrait accueillir environ 15 500 personnes, dont 3 000 étudiants de licence et de master pro de l'université Paris 1 sur le site de La Chapelle et 8 000 étudiants de master et de doctorat sur le site d'Aubervilliers.

Un point tout à fait essentiel pour le succès de notre projet est le développement du logement étudiant, qui est en grande partie la clé de l'animation urbaine qui doit accompagner un campus réussi. Nous avons prévu de construire dans l'enveloppe même du campus 150 logements. Bien sûr, cela ne suffit pas. Pour cette raison, l'action des collectivités territoriales est d'un intérêt majeur, qu'il s'agisse de la Ville de Paris et des importants programmes qu'elle a mis et qu'elle continue de mettre en œuvre à proximité du site de La Chapelle en sus du parc actuel sur les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements, qu'il s'agisse aussi des efforts consentis par Plaine commune qui envisage la réalisation de 250 logements liés au campus, qu'il s'agisse enfin des opérations programmées par les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis.

Quels effets le territoire peut-il attendre du campus tel qu'il vient d'être décrit ? C'est d'abord un renforcement de la vocation et de l'identité universitaire du Nord-Est parisien et de Plaine commune. Nous sommes heureux de rejoindre les opérateurs universitaires déjà présents sur ce territoire et de contribuer par là même au rééquilibrage entre le nord et le sud de Paris. Nous souhaitons aussi que ce nouveau campus participe à l'animation urbaine du territoire. Nous n'avons jamais envisagé un enclos replié sur lui-même, mais bien un campus qui naît dans la ville, qui respire avec la ville, qui est ouvert sur la ville, qui est un quartier dans la ville. Cet enjeu est pour nous un enjeu majeur. Nous espérons en outre que les 15 500 personnes qui seront amenées à fréquenter ces installations universitaires donneront une impulsion au développement des commerces, des services et de l'offre culturelle. Celle-ci devrait d'ailleurs être soutenue par les initiatives des étudiants eux-mêmes. Enfin, nous savons que ce projet pourra constituer une contribution à l'émergence au nord de Paris d'un vaste territoire de la création.

Le projet né en 2007 est en marche. Nous avons validé notre préprogramme en mars 2011.

En juin, en conseil d'administration de la Fondation, nous allons valider un scénario plus précis d'insertion urbaine. Nous espérons être en mesure au mois de septembre de présenter aux membres fondateurs un phasage de l'opération et un montage financier et juridique correspondant à la première phase de celle-ci.

De 2011 à 2015, devraient se dérouler l'acquisition des terrains, la signature des premiers contrats et la construction des premiers bâtiments. Nous restons aujourd'hui sur l'hypothèse d'une livraison des premiers ouvrages à l'horizon 2016.

Voilà un résumé de l'identité, de l'ambition et de l'état d'avancement du projet qui nous réunit et sur lequel nous souhaitons vivement recueillir les avis de la population du 18^e arrondissement.

Débat avec le public

Clément Dattner, vice-président étudiant du Crous de Créteil, élu de l'Unef : *Il est question d'un restaurant universitaire sur le site d'Aubervilliers qui pourrait servir 3 000 repas par jour. Sachant que 8 000 étudiants seront présents sur le site, à quel type de restauration auront accès les 5 000 autres ? L'un des avantages d'un restaurant universitaire géré par le Crous est d'avoir accès à une restauration à tarif social, ce qui n'est pas négligeable pour les étudiants qui sont aujourd'hui durement frappés par la précarité. D'autre part, je voudrais savoir à qui sera attribuée la gestion des logements étudiants. Je milite pour qu'elle revienne au Crous, parce que c'est un service public et qu'il peut proposer un loyer social défiant toute concurrence.*

Jean-Claude Waquet : Nous avons étudié de près la question de la restauration, qui est tout à fait essentielle et qui d'ailleurs a déjà été abordée lors des précédentes réunions. Je crois qu'il faut tenir compte de deux facteurs pour apprécier la jauge des 3 000 repas servis par jour. Premièrement, il nous faut tenir compte de la très forte demande de la part du personnel, mais aussi de doctorants, de pouvoir apporter leur repas avec eux le matin et de le consommer dans les locaux d'équipe pendant la journée. Nous devons satisfaire cette demande et nous conformer à la réalité des usages. Nous avons donc prévu les équipements requis dans les locaux d'équipe. Deuxièmement, les 8 000 étudiants de master et de doctorat ne seront pas tous les jours sur le campus. Les doctorants effectueront leurs recherches à la bibliothèque universitaire, mais aussi à la bnf, aux Archives nationales, sur leurs chantiers de fouille et en tout autre lieu où des recherches en humanités et sciences sociales les porteront. Je dirige un établissement qui regroupe environ 650 doctorants dans le domaine des sciences humaines. Une part importante de ces doctorants travaille à sa thèse non seulement en dehors du siège de l'École, mais aussi en dehors de notre ville. Nous formons des sinologues, des indianistes, des japonologues, des tibétologues, des mongolistes... : est normal qu'ils se forment sur le terrain. Il faut donc rapporter cette jauge des 3 000 repas à la fois à la réalité des pratiques sociales et à la réalité des pratiques universitaires.

Les 150 logements prévus dans le cadre du projet stricto sensu peuvent vous sembler peu. Mais pour nous c'était un geste très fort. D'un autre côté, le

logement étudiant n'est pas notre métier. Nous avons pensé qu'il n'était pas souhaitable de le mettre au cœur de notre projet. Nous savons que nous sommes entourés par les collectivités territoriales et que celles-ci portent dans ce domaine des projets extrêmement importants. Une complémentarité est donc à l'œuvre entre nos initiatives et les initiatives des collectivités.

Didier Guillot : Nous travaillons avec deux Crous, celui de Créteil sur le secteur de Saint-Denis et d'Aubervilliers, celui de Paris sur le site de la porte de La Chapelle. La totalité des logements financés par la Ville de Paris sont des logements à caractère social. L'opérateur chargé d'attribuer et de gérer ces logements est le Crous. D'ici 2016, 2 300 logements auront été bâtis des Batignolles à la Villette, c'est-à-dire largement plus que ce qui existait sur tout Paris avant 2001. Il peut y avoir des logements construits par des opérateurs privés ; nous n'allons pas nous en plaindre. Trois résidences étudiantes existent sur Paris : l'une à la porte de Montmartre, l'une à la porte des Poissonniers et l'une à la porte de la Villette. Mais la Ville de Paris ne participe pas à leur financement.

Olivier Ansart, président de l'association ASA Paris Nord-Est : *Mon association a pour mission d'accompagner des projets sur le nord-est de Paris, d'être en quelque sorte l'interface entre les décideurs de projet et les habitants. À ce titre, nous sommes très intéressés par ce projet de campus qui participe de la réhabilitation de tout ce secteur, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Vous avez dit que le montage financier de l'opération serait présenté en septembre 2011. Mais quelques informations ont paru récemment dans la presse, dans des journaux sérieux comme La Tribune, selon lesquelles il y aurait des difficultés de financement qui pourraient même aller jusqu'à remettre en cause le projet. Nous voudrions avoir quelques précisions à ce sujet. Il serait bon d'avoir assez rapidement une visibilité sur les engagements de chacun. Quel est celui de l'État ? On a parlé de 450 millions d'euros, mais qui en fait ne seraient pas mobilisables ; seuls les revenus de cette somme le seraient. La situation paraît assez confuse pour l'instant.*

Concernant les équipements universitaires, il serait intéressant de savoir quels sont ceux qui sont déjà identifiés comme accessibles par les riverains. Deux autres projets d'aménagement sont prévus dans le quartier de La Chapelle, celui de Chapelle International et celui de la gare des Mines. Je pense qu'il faut

aller vers des partenariats avec les aménageurs, de façon à ce que ces projets puissent aussi concerner l'université. En ce moment se déroule une réflexion sur le contenu de ce que l'on appelle les « rez-de-chaussée » à Chapelle International. Peut-être est-il opportun de proposer un renforcement du parc de logements étudiants dans ce secteur. On a l'impression aujourd'hui qu'en dehors des bureaux et des logements sociaux, ce site contient très peu d'équipements. Ce serait peut-être l'opportunité d'y mettre des équipements qui soient en lien avec l'université et qui soient ouverts sur le quartier. Nous sommes très attachés par ailleurs à la réhabilitation commerciale de tout le secteur qui va de la porte de La Chapelle au rond-point de La Chapelle. Nous espérons que l'université favorisera son développement. Cela est fondamental si l'on veut que l'opération réussisse. Il existera certes des restaurants universitaires, mais il doit y avoir aussi une offre de restauration privée à des prix bon marché pour les étudiants et les professeurs.

Enfin, j'essaie de faire vivre cette concertation à mon humble niveau. Des choses se développent actuellement, la mairie de Paris y contribue, et l'on pousse quelquefois pour qu'elles avancent un peu plus. Quelles procédures sont envisagées pour le débat démocratique dans le calendrier de l'opération ? Je propose par exemple l'instauration d'un comité de suivi intercommunal qui pourrait se réunir pendant tout le temps de la construction de ce projet. Il me semble très important que les riverains, à travers les acteurs associatifs, soient associés à ce projet par un comité de suivi qui nourrirait ainsi la concertation durant tout le processus. Cela me donne l'opportunité de m'adresser à M. Vaillant. J'ai envoyé une lettre à M^{me} Hidalgo il y a deux mois pour lui demander que les choses avancent concernant le comité de concertation permanent de Paris Nord-Est, parce qu'il reste encore des éléments à mettre en place, notamment la nomination d'un garant et la mise en ligne d'un site dédié. Je vois que la Fondation a nommé un garant ; il faut que la Ville de Paris ne soit pas en reste dans ce domaine-là.

David Béringue : Ce n'est pas la Fondation qui a nommé le garant, mais la Commission nationale du débat public.

Jean-Claude Waquet : Nous disposons d'ores et déjà d'un comité de suivi qui assure la nécessaire concertation et la nécessaire coordination entre les porteurs du projet et les collectivités territoriales directement intéressées par le futur campus.

Daniel Vaillant : Une réunion se tient demain dans

mon bureau avec la direction de l'Urbanisme et j'évoquerai la question de Chapelle International, sur laquelle il faudra bien évidemment retravailler comme nous le souhaitons nous-mêmes. S'agissant de la concertation, outre la formule qui a été suggérée, une autre formule consisterait à intégrer les gens du Campus Condorcet, sous des formes qui seraient à définir, dans le comité Paris Nord-Est.

Jean-Claude Waquet : Vous avez évoqué des difficultés financières. Moi qui suis ce projet depuis le début, je suis frappé par la montée en puissance du financement. En 2009, nous pouvions compter sur 82 millions d'euros apportés par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, hors foncier. C'était déjà beaucoup. Dans un deuxième temps, nous avons obtenu de l'État l'annonce d'une dotation non consommable de 450 millions d'euros, produisant une rente annuelle d'environ 18,5 millions d'euros, dont le montant servira à rémunérer, selon la volonté de l'État, les contrats de partenariat public-privé. Enfin, nous avons appris le 19 novembre 2010 par le président de la Région que celle-ci souhaitait accroître son engagement financier par un apport supplémentaire orienté vers la construction du grand équipement documentaire et pouvant atteindre jusqu'à 110 millions d'euros. Cela ne permet pas de construire tout, mais cela constitue d'ores et déjà une masse tout à fait significative, la masse critique dont nous avons besoin. Avec ces moyens financiers que l'État et les collectivités territoriales engagent sur le projet, nous savons que nous pouvons lancer une première phase véritablement significative. Nous travaillons actuellement sur le contenu de cette première phase. Au stade actuel, nous pourrions nous approcher de très près des objectifs ambitieux que nous nous étions fixés. Il reste effectivement des questions qui ont trait au montage juridique, sur lesquelles discutent les différents financeurs. Ces discussions avancent, ainsi qu'une très récente dépêche de l'aef l'atteste. Je pense que tout cela constitue un cadre qui nous permet d'aller de l'avant.

Vous avez posé la question de l'accessibilité des équipements par les riverains. Je crois qu'il faut à cet égard distinguer trois types d'installation. Il est clair que les laboratoires ne sont pas ouverts au public. Ils ne le sont pas à l'Institut Pasteur, ils ne le sont pas non plus en sciences humaines, ils ne le seront pas sur le Campus Condorcet, et nul ne peut s'en choquer. Ensuite, les lieux de formation sont ouverts à tous ceux qui les fréquentent, et, parmi ces derniers, en particulier en matière de formation tout au long de la vie, il y aura des riverains, en tout cas nous le

souhaitons. Enfin, d'autres lieux seront plutôt tournés vers l'animation auront une vocation beaucoup plus forte à être ouverts aux habitants du quartier.

Édouard Husson : Je vais répondre au nom de l'État sur la question du financement pour vous rassurer. L'État donne l'assurance de financer les études sur le projet pour un montant de 6 millions d'euros. Il assure aussi l'acquisition du foncier à Aubervilliers (la Ville de Paris le faisant à la porte de La Chapelle) pour un montant de 40 millions. Quant à la dotation de 450 millions, environ 200 millions sont mobilisables très rapidement, selon le principe du partenariat public-privé, l'État remboursant ensuite la somme rassemblée. Tous les partenaires du montage s'engagent aussi à la maintenance. Si l'on ajoute à cela l'engagement considérable de la Ville de Paris et celui de la Région qui pourrait s'élever au total à 171 millions, vous voyez que la somme est déjà très importante. N'oublions pas que le projet Condorcet s'insère dans un projet plus vaste de rénovation urbaine et que la Ville investit massivement dans cette zone parisienne. Songeons à tous les futurs équipements et à tous les aménagements en termes de transport. La première étude qui avait été faite au tout début de la conception du projet envisageait sur le seul bâti, sans compter l'acquisition du foncier, un coût global de 600 millions d'euros, mais il faut y ajouter tous les aménagements environnants sans lesquels le campus ne pourrait pas exister. L'État considérant le campus comme un tout, je n'exclus pas qu'il y ait des fonds « Campus » sur le site de La Chapelle. Il va falloir étudier le montage global et voir ce qui peut être fait dès la première phase sur chacun des deux sites. C'est là que j'exprimerai un souci : attention à ne pas dire que les dimensionnements sont figés à l'avance. Bien sûr, vous avez fait un travail extraordinaire d'étude pour recenser les besoins. Mais ensuite nous allons nous demander tous ensemble comment réaliser une première phase du projet qui soit viable. S'il n'y a rien autour de la bibliothèque, cela ne présente pas d'intérêt. Si en revanche vous arrivez dès la première phase à avoir un grand équipement documentaire, des locaux d'enseignement et de recherche, des locaux pour la vie étudiante et des équipements sportifs, vous créez un campus qui va vivre et qui va s'insérer dans la ville, et vous pouvez envisager une deuxième phase, avec la possibilité que l'État apporte une contribution supplémentaire pour soutenir une dynamique gagnante, de même pour la Ville de Paris et les autres collectivités.

Jean-Claude Waquet : Je tiens à dire que notre souci à tous est de nous engager dans une première

phase pleinement réussie, à l'intérieur de laquelle il est effectivement important que le grand équipement documentaire occupe toute sa place. Nous pourrions débattre entre nous de ce sujet très important dans d'autres lieux. Dans le cadre de la concertation publique, il est bien de revenir au rythme des questions.

David Béringue : À cette étape de la réunion, je vous propose que M. El Khadiri, secrétaire général d'Animafac, nous présente rapidement les conclusions d'Étudiant de Paris – le Conseil, qui a en quelque sorte expertisé le projet du Campus depuis quelques semaines.

Ahmed El Khadiri, secrétaire général d'Animafac : Plusieurs réunions d'Étudiant de Paris – le Conseil ont été effectivement consacrées au Campus Condorcet. Les acteurs étudiants parisiens sont ravis d'être pour une fois mobilisés dans la réflexion en amont sur un projet. Ils ont émis différentes préoccupations et plusieurs propositions. Un document reprenant l'ensemble de ces thématiques sera disponible.

La question de la restauration est récurrente – les difficultés qu'on a pu connaître sur le site de Paris Rive Gauche en termes d'accès à la restauration n'y sont pas complètement étrangères. Le Conseil est soucieux que soit garanti aux étudiants un accès à la restauration sociale via le CROUS. D'où les discussions sur le nombre de repas pour savoir si l'offre proposée par le CROUS est bien calibrée aux besoins des étudiants et pour éviter un phénomène de saturation. Un deuxième enjeu en matière de restauration est de permettre aux étudiants qui le souhaitent de réchauffer sur place le repas qu'ils auront préparé préalablement.

La problématique générale du marché du logement sur Paris s'applique aux étudiants et demande une attention toute particulière.

L'accès aux services de santé est également une question importante.

Celle relative à l'accessibilité des handicapés l'est tout autant. Il est proposé à ce titre que les acteurs spécialisés dans les problèmes du handicap soient associés à la réflexion sur les aménagements, car il se peut que des aménagements soient tout à fait conformes à la législation, mais pas du tout pratiques.

Une autre préoccupation a trait au temps de vie des étudiants, notamment aux horaires d'ouverture de la bibliothèque et des différents équipements. Que leur

fermeture ne se fasse pas à 18 heures permettrait de dynamiser la vie de campus. Le Conseil a exprimé à cet égard l'ambition d'une réciprocité entre les étudiants et les habitants. Penser l'université dans la ville pose la question de la place des habitants dans l'université. L'installation d'un espace où sont pratiqués la diffusion des savoirs et le travail de recherche est une formidable opportunité pour un territoire, qui doit amener à tisser des liens avec les autres établissements d'éducation primaire et secondaire. L'enjeu est d'impliquer les étudiants dans l'animation du campus, mais aussi dans celle du territoire, par exemple en mobilisant des étudiants dans des actions de soutien à des élèves en difficulté. Un équipement culturel sur le Campus pourrait être destiné aussi bien aux étudiants qu'aux riverains. Au regard de la problématique du foncier à Paris, l'ambition est de rationaliser au maximum la gestion des espaces. De grands équipements vont être utilisés par les étudiants la semaine et pourraient être utiles le week-end et pendant les vacances à des associations de quartier ou à d'autres acteurs. Les interactions entre la ville et l'université ne vont pas toutes se créer naturellement ; cela fait partie du projet d'aménagement que d'anticiper les liens entre les habitants et le Campus. Un temps festif pourrait être organisé pour inaugurer les lieux. D'autres événements pourraient être imaginés pour que les habitants du territoire se familiarisent avec l'université et pour que celle-ci ne soit pas perçue comme une citadelle imprenable au milieu de la ville.

Jean-Claude Waquet : Je n'ai rien à ajouter à cette synthèse excellente. Je soulignerai simplement la grande qualité des débats qui ont eu lieu à la fois à la Maison des initiatives étudiantes et au Conseil d'Étudiant de Paris lorsqu'il s'est réuni dans cette même salle il y a quelques semaines. La synthèse qui vient d'être faite atteste la richesse des débats et la profondeur des questions. Je vous rejoins sur l'idée que vous avez très justement exprimée selon laquelle la vie de campus ne se décrète pas. Nous en sommes bien conscients et nous entendons travailler en ce sens. Nous ne réalisons ce projet que dans le cadre d'une interaction forte et permanente avec tous les acteurs du territoire.

Siska Piérard, présidente de l'association d'habitants Cactus Initiatives : Je me réjouis de voir que la journée d'hier de préparation à cette réunion a pointé des intérêts qui sont somme toute partagés.

Notre intérêt consiste bien en une porosité entre le campus et les 35 000 habitants du quartier Chapelle-Aubervilliers, c'est-à-dire une ville de taille moyenne. Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'idée d'établir des passerelles entre Paris et les communes au-delà du périphérique. J'appuie la proposition d'Olivier Ansart de comité de suivi, qu'il serait bien d'intégrer au Grand projet de renouvellement urbain (GPRU). Cela suppose une information très régulière. Je n'ai pas spécialement envie de venir dans toutes les réunions, qui sont déjà suffisamment nombreuses, mais j'ai vraiment envie de savoir ce qui se passe, de relayer cette information dans le quartier, de préparer un accueil chaleureux aux futurs étudiants. En effet, le lien social ne se décrète pas. Il ne suffit pas de créer de belles universités écologiques, encore faut-il que des relations se nouent. Après être restés stables voire mornes pendant plus de trente ans, nos quartiers ont énormément évolué pendant les deux dernières décennies. Nos habitants savent à quel point il est difficile de partager des intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes. Je suis très contente que le projet soit pensé en amont et que nous allions tous dans le même sens a priori, pour l'instant, car des oppositions ou des différends peuvent toujours survenir plus tard. J'invite les étudiants à venir dans le quartier de La Chapelle, que nous leur montrerons avec grand plaisir. Ils nous diront aussi ce qu'ils attendent concrètement des habitants du quartier.

Jean-Claude Waquet : Le lien social est un élément essentiel de la réussite du Campus à la fois en termes de vie à l'intérieur de la communauté universitaire et de relations du Campus à la cité et avec tous les acteurs de la ville qui l'entoure. Encore une fois, nous construisons un campus dans la ville, pour la ville, avec la ville.

Intervenant : Je suis très étonné de voir que la Région est absente de cette réunion de concertation, alors que toutes les autres collectivités sont présentes. Peut-être aurez-vous une explication convaincante. Le Conseil régional participe tout de même activement et financièrement à ce projet. D'autre part, j'ai lu dans le dossier présenté, à la page 31, que les activités seront sans incidence négative sur l'environnement. Je dois dire que la lecture de ces quelques lignes me laisse un peu sur ma faim. Il est écrit très rapidement que cela deviendra un écoquartier. Certes, le plan Climat sera respecté ; il n'y a guère moyen de faire autrement. Mais on fait aujourd'hui beaucoup de « greenwashing » et l'on peut parler d'écoquartier

sans que cela corresponde à une réalité exigeante par rapport aux urgences environnementales. Quel est votre degré d'exigence en la matière ? Quels seront vos moyens financiers ? Quelle sera votre méthode ? Quelles garanties aura-t-on pour que ce soit un écoquartier ? Un écoquartier ne se réduit pas à des bâtiments construits avec des matériaux écologiques et à basse consommation d'énergie, cela pose aussi la question de l'eau et cela appelle une intégration dans l'environnement. La construction d'un tel quartier suppose une concertation au préalable, mais également une pédagogie permanente auprès des usagers tout au long de la réalisation. Un écoquartier est beaucoup plus qu'un mot, cela induit de profondes exigences.

Jean-Claude Waquet : S'agissant de la présence de la Région, je ne suis pas le maître du calendrier des élus, je ne suis donc pas en mesure de vous apporter tous les éléments de réponse que vous pourriez souhaiter. La Région est bien sûr tenue informée de la conduite de la concertation publique.

En ce qui concerne la dimension environnementale, il est peu probable qu'un campus de sciences humaines ait des incidences négatives sur l'environnement. D'un autre côté, nous sommes très soucieux de prendre en compte cette dimension, et vous avez relevé à juste titre l'expression d'écoquartier dans les documents qui ont été diffusés. Vous vous inquiétez sur la méthode. Elle existe. Le titulaire de l'étude urbaine doit conduire non seulement une étude urbaine classique, mais également une étude qui prenne en compte le plus possible les éléments environnementaux dans les différents scénarios urbains. Nous avons par ailleurs signé avec la Caisse des dépôts et consignations une convention par laquelle la Caisse nous apporte son soutien dans deux domaines : celui du numérique et celui du développement d'un écocampus. Nous avons déjà engagé une étude sur le numérique. J'espère que toutes les possibilités ouvertes par la convention seront parcourues. Pour concrétiser les conclusions qui nous parviendront, les moyens financiers alloués au développement d'un écocampus feront partie intégrante des caractéristiques des différents ouvrages à construire. Enfin, concernant la formation des usagers, vous avez tout à fait raison de souligner que cet aspect est essentiel, mais vous conviendrez avec moi qu'il est encore un peu tôt pour faire un plan de formation des usagers, puisque nous n'avons pas encore tracé le plan des bâtiments.

Marc Guerrien : Au nom de la Ville d'Aubervilliers, je salue ce projet qui est pour nous d'une très grande importance. Le maire Jacques Salvator ne peut pas être présent ce soir en raison d'un déplacement à

l'étranger, mais, s'il avait été là, nul doute qu'il aurait exprimé le bonheur de voir en ce projet le symbole du renforcement souhaité des liens entre Aubervilliers et Paris et plus particulièrement le 18^e arrondissement. Plusieurs questions ont eu trait au lien social et à l'environnement. Rappelons que ce projet a été dès le début caractérisé par le souci des établissements porteurs du projet de nouer un dialogue très fort avec les collectivités territoriales, dont la Ville d'Aubervilliers et la Communauté d'agglomération Plaine Commune. Rappelons également que le futur site d'Aubervilliers se situera dans un territoire en pleine mutation, dans une ancienne zone industrielle où le commerce de gros est très important, où les activités sont très coûteuses d'un point de vue environnemental. Le projet de campus nous a conduits à lancer des études d'aménagement urbain, notamment celle sur la zone ouest-canal et celle visant à la requalification du centre-ville d'Aubervilliers, des études qui prennent grandement en compte la dimension écologique.

Olivier Büttner : Je suis habitant du 18^e arrondissement et ingénieur de recherche au CNRS dans une unité qui va faire partie du Campus Condorcet. Mes questions sont liées à la vie de laboratoire. J'ai trouvé intéressant de voir sur le site dédié au Campus, alors que rien n'est encore sorti de terre, que des financements sont déjà proposés pour des journées d'étude ou des doctorales. Cela prouve bien que l'on est dans une dynamique de recherche, et c'est là quelque chose de très motivant pour nous. Actuellement, la Ville de Paris finance un certain nombre de projets à condition que l'étudiant soit dans une université parisienne ou un établissement parisien. Mais l'INED, par exemple, ne sera plus dans Paris intra-muros. Qu'en sera-t-il alors de ces aides apportées par la Ville de Paris à des doctorants ? Un relais sera-t-il fait avec le Grand Paris ?

Deuxièmement, dans la mesure où nous sommes amenés en sciences humaines à beaucoup consulter les archives, quels moyens de transport sont envisagés pour se rendre sur le site des Archives nationales à Pierrefitte, qui ne sera pas très loin du Campus ?

Pouvez-vous confirmer par ailleurs qu'il est prévu d'ouvrir le Grand Équipement Documentaire 365 jours par an et 24 heures sur 24 ?

D'autre part, je voudrais comprendre pourquoi, dans le dernier rapport de la Cour des comptes, il y est inscrit sans autre explication que ce Campus n'est pas structurant pour la recherche. Est-ce parce que les

opérateurs qui vont venir sur ce pôle raisonnent pour le moment par bâtiment ? On a cru comprendre qu'il y aurait un immeuble CNRS, un immeuble INED, etc. Le site ne sera-t-il pas structuré par discipline, avec un immeuble pour l'histoire, un immeuble pour la philosophie, etc. ?

Enfin, vous avez dit que l'on pourrait trouver sur place un meilleur encadrement de la recherche. Mais en cette période de réforme générale des politiques publiques, qui se traduit notamment par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le secrétaire d'État à la Fonction publique donne deux exemples d'établissement où cette mesure s'applique : Pôle emploi et le CNRS. Ce n'est pas ainsi qu'on aura un meilleur encadrement.

Jean-Claude Waquet : Je me réjouis d'abord de l'appréciation positive que vous avez portée sur l'appel d'offres que nous avons lancé récemment, par lequel les porteurs du projet de campus, qui sont aussi porteurs d'un projet scientifique commun, soutenu par des relations très anciennes, entendent affirmer dès maintenant, à travers des actions de coopération scientifique, une logique qui nous paraît nécessaire de campus avant le campus. Vous vous inquiétez de ce qu'il en sera des aides proposées par la Ville de Paris. Je n'ai pas tous les éléments de réponse à votre question, parce que je ne suis pas représentant de cette collectivité, mais je rappellerai que les établissements qui sont engagés dans le projet de campus resteront des établissements universitaires parisiens, quel que soit leur engagement dans le nouveau pôle. L'université Paris 1 n'a pas annoncé son désir d'abandonner son magnifique immeuble de la place du Panthéon. Certes, l'Ined transférera la totalité de ses équipes, mais cela ne veut pas dire que ses chercheurs ne seront plus éligibles aux financements dont vous parlez.

Il est vrai que les Archives nationales ne seront pas loin. La liaison avec ce dépôt essentiel, en particulier pour les historiens, dépend de l'évolution globale des infrastructures de transport. Nous allons d'ailleurs être voisins d'un autre dépôt d'archives, déjà terminé, le dépôt des archives des Affaires étrangères créé à La Courneuve, qui est seulement à une station de RER du futur campus, à 20-25 minutes à pied.

Je confirme que notre ambition est bien d'avoir un grand équipement documentaire ouvert aussi largement que possible, à la fois en termes de jours d'ouverture que d'horaires d'ouverture.

Je suis tout à fait respectueux de l'opinion exprimée par la Cour des comptes. Je pense cependant que ce campus pourra avoir un effet véritablement structurant pour la recherche. Il repose sur un programme scientifique élaboré par les porteurs du projet, il répond à la volonté de créer des pôles de visibilité européenne dans un certain nombre de domaines, il procède donc d'une part d'une logique de rassemblement des forces et d'autre part d'une logique d'expression d'intentions scientifiques fortes. L'avenir dira ce qu'il en sera, mais je crois que nous portons en termes de structuration de la recherche un pari qui peut être gagné. Il est vrai que la structure que nous avons choisie n'est pas celle qui avait présidé il y a quelques années à un autre projet de campus, celui de l'île Seguin – qui finalement ne s'est pas réalisé – qui était porté par le CNRS et pour lequel la logique était une organisation des bâtiments par grand domaine thématique. Le Campus Condorcet est porté par des établissements qui gardent leur identité et leur projet, qui seront visibles en tant que tels sur le site, même si nous envisageons de créer entre eux, dans un premier temps, un pôle mutualisé de recherche et de formation à la recherche. Ceux-ci se retrouveront par ailleurs dans les parties mutualisées qui constitueront plus du tiers du site d'Aubervilliers.

En ce qui concerne le non-remplacement des fonctionnaires, j'estime que le président de la Fondation Campus Condorcet n'est pas en mesure d'apporter une réponse qualifiée.

Jean-Claude Colliard, président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Nous sommes très fiers de participer à ce projet, qui va prendre du temps, qui va rencontrer bien des aléas et des inconvénients, mais qui donnera à terme un équipement qui sera le plus bel ensemble en sciences sociales d'Europe. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où 180 000 m² sont consacrés aux sciences sociales. Le projet ne sera pas exactement celui que nous prévoyons aujourd'hui, et il y aura probablement des retards, mais au final ce sera un outil tout à fait exceptionnel. Mon université est très fière d'y participer, d'autant qu'elle s'y inscrit pleinement puisqu'un quart environ du site lui est dévolu.

Je veux rassurer notre interlocuteur au sujet de l'environnement : nous veillerons à ne pas altérer la qualité environnementale du site de La Chapelle sur lequel nous devons nous installer, soyez-en persuadés. Nous sommes désireux de privilégier des constructions de haute qualité environnementale, mais cela va dépendre des financements dont nous ne

sommes pas entièrement maîtres. La faiblesse actuelle du projet est que tout n'est pas encore réglé du côté des financements.

Pour ce qui est du lien social, je suis tout à fait d'accord avec l'idée qu'il ne se décrète pas. Il est important que ceux qui fréquenteront ce campus ne soient pas seulement des usagers, mais aussi des habitants du quartier. Les bibliothèques, les lieux de vie, les logements accompagneront l'enseignement. De ce point de vue, les logements étudiants dans le quartier auront un rôle essentiel. Il faudrait notamment faire très attention aux possibilités de logement pour les jeunes chercheurs, car les difficultés sont grandes compte tenu de la modicité de leurs traitements. Pour le personnel administratif également, la situation salariale est très difficile. Si des agents administratifs habitent à quelques dizaines de mètres de leur lieu de travail, le lien social dans le quartier se fera beaucoup plus naturellement. Il faut éviter le phénomène d'université-dortoir.

Je tiens à rassurer notre collègue chercheur en disant que nos établissements restent pour l'essentiel, sauf dans le cas de l'Ined, des établissements parisiens. Mon université compte 40 000 étudiants, dont 5 000 peut-être seront sur le Campus Condorcet. Nous croyons beaucoup à cette université de part et d'autre du périphérique.

Concernant le voisinage, outre les Archives, le CNAM n'est pas très loin, et l'Inrap envisage semble-t-il de s'installer par-là. Un maillage intellectuel est en train de se faire, auquel nous entendons pleinement participer.

Quant à la remarque de la Cour des comptes, pour laquelle j'ai moi aussi le plus grand respect, je crois qu'elle a une vue un peu simpliste des choses. Je pensais jusqu'à présent que sa fonction était de vérifier les comptes, pas forcément de dicter la stratégie des différents acteurs de la vie sociale, mais c'est là un vaste débat qui intéresse les professeurs de droit. En fait, les campus, les PRES (pôles de recherche de l'enseignement supérieur) et maintenant les IDEX (initiatives d'excellence) sont soumis à des politiques gouvernementales censées être complémentaires, mais avec des périmètres différents. Je crois que la Cour des comptes a considéré qu'un projet d'ensemble, correspondant à la définition d'un pres, aurait été plus simple sur le plateau d'Aubervilliers. Mais un projet qui a une telle ambition dans le domaine des sciences sociales ne peut pas se résoudre à cela. Nous n'allons pas monopoliser le Campus Condorcet et écarter Paris 8 et Paris 13, peut-être Paris 1 et d'autres.

Je le conçois plutôt comme un ensemble d'universités et d'établissements intéressés aux sciences sociales, à l'intérieur duquel se développera un projet scientifique. La plupart des établissements sont d'ailleurs dans une initiative d'excellence commune, laquelle, si elle doit être installée sur un site, ne pourra pas mieux l'être que sur le site du Campus Condorcet. Je ne crois pas que les autres initiatives, même celles qui ont été retenues, puissent arguer du même atout.

Enfin, j'ai noté comme vous la contradiction entre la volonté de faire de la recherche une priorité et le fait d'indiquer qu'au CNRS devraient s'appliquer la RGPP et la non-reconduction d'un fonctionnaire sur deux mis à la retraite. Je préfère de beaucoup être sous la juridiction de notre ministre de l'Enseignement supérieur, qui a obtenu que les universités ne soient pas touchées par cela, qu'être sous la tutelle du ministre de la Fonction publique, qui m'a semblé avoir une parole un peu rapide et qui sera certainement démenti.

Pierre Méry, vice-président étudiant du Crous

de Paris : *Je voudrais revenir sur la question de la restauration et sur le fait qu'il ne faudrait pas reproduire l'erreur commise à Paris Rive Gauche de ne pas concevoir assez de places au restaurant.*

Les étudiants vont plus souvent manger un sandwich sur les trottoirs ou dans les halls des amphithéâtres qu'un repas au restaurant universitaire. La même problématique se pose au Quartier Latin, où une cafétéria seulement est située au centre du Panthéon. Une cafétéria est prévue sur le site de La Chapelle, qui accueillera des étudiants de licence, lesquels n'apportent pas en général leur repas sur place et risquent là encore de se retrouver à manger un sandwich. Certes, le restaurant universitaire Rabelais sera effectivement à proximité, mais il va falloir bien réfléchir au dimensionnement de cette cafétéria, au nombre de places assises, d'autant que M. Husson a dit que le nombre de mètres carrés n'était pas figé, de même que le total des financements. Plusieurs emplacements pourraient être envisagés, un pour les étudiants, un pour les enseignants, un pour le personnel, en un même restaurant où tout le monde aurait accès à un repas de qualité servi par le Crous. Je signale par ailleurs que rien n'est prévu pour manger autour de l'ivr d'Aubervilliers. Les étudiants sont attachés à une concertation qui leur permette de savoir quelle sera la place architecturale de la restauration, de connaître leurs futurs lieux de vie et de poser leurs revendications.

Jean-Claude Waquet : Nous avons examiné de près, en coordination avec le CROUS, la question d'un restaurant universitaire sur le site de La Chapelle. Dans l'état actuel du dossier, nous pensons que le restaurant universitaire construit à proximité du site constitue une réponse appropriée compte tenu des effectifs. Il est cependant indispensable d'avoir une cafétéria de bonne qualité sur le site même. Vous évoquiez la nécessité d'une concertation architecturale sur la place de la restauration, mais avant la question architecturale se pose la question de la programmation de la fonction « restauration » considérée dans son ensemble, puis de la façon de la répartir entre divers types de restauration. C'est au titulaire de l'étude urbaine de nous dire comment répartir les équipements de restauration en plusieurs emplacements sur le campus, parce qu'en effet ils seront plusieurs et ne se réduiront pas à un seul restaurant en un seul endroit. Ensuite, ce sera aux architectes de nous dire comment traduire physiquement les éléments de programmation et de distribution sur l'espace urbain qui auront été élaborés par le titulaire de l'étude et validés par les différentes instances, à commencer par le conseil d'administration de la Fondation – puis de l'Établissement public de coopération scientifique.

Étudiant de Paris 13 Nord, élu de l'UNEF: Quand on conçoit un campus, je pense qu'il ne faut pas abandonner la mission importante de démocratisation de l'enseignement supérieur. Vous avez dit qu'il ne fallait pas être déconnecté de la réalité sociale. Aujourd'hui, la réalité sociale est que les étudiants sont précarisés. En ce qui concerne les logements étudiants, la situation est catastrophique au niveau régional, les logements gérés par le CROUS sont trop peu nombreux (3 % des étudiants sont logés en résidence universitaire du CROUS en région parisienne), et les plans de construction de cité universitaire sont très en retard. Les collectivités territoriales ont des marges de manœuvre pour construire des logements étudiants, mais le problème est qu'elles privilégient souvent des logements sociaux délivrés par des bailleurs privés plutôt que gérés par le CROUS. À titre indicatif, le loyer d'un 18 m² est en moyenne de 350 € quand la gestion revient au CROUS, de 440 € environ quand elle revient à un bailleur social privé. Pour un étudiant, 100 € par mois, ce n'est pas rien. Reste aux collectivités territoriales le choix de l'interlocuteur pour les logements étudiants. Je salue à cet égard la Ville de Paris qui montre aujourd'hui la volonté de

construire des logements étudiants gérés en totalité par le CROUS. Il est question d'un projet de construction d'une cité universitaire dans les prochaines années sur le territoire de Plaine commune. Nous n'avons aucune garantie selon laquelle la gestion en reviendrait au CROUS. En outre, Plaine commune bloque actuellement la construction de 220 chambres universitaires à La Courneuve et fait aussi traîner un dossier de construction de chambres universitaires sur le campus de Villetaneuse. À cela s'ajoute le fait que le maire de Villetaneuse ne veut pas modifier son plan local d'urbanisme.

Jean-Claude Waquet : Je suis tout à fait d'accord avec vous : le logement est un problème essentiel et c'est un élément fondateur de la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'est bien la raison pour laquelle nous mettons fortement l'accent sur cette question. Nous nous réjouissons que les collectivités territoriales y portent un intérêt aussi fort. Leurs représentants ont explicité ou expliciteront les modalités de réalisation et les choix qui sont faits par les uns et par les autres sur le sujet.

Marc Guerrien : Nous n'avons aucune opposition de principe à travailler avec le CROUS. Il est vrai que les programmes en cours sont réalisés par des opérateurs privés, et ce pour des raisons pratiques, c'est-à-dire qu'ils agissent de façon autonome sans aucunement faire appel à nous pour le financement. Il va falloir réfléchir à l'implantation de logements étudiants gérés par le CROUS à Aubervilliers et sur le territoire de Plaine commune en général, tout en sachant que la situation est particulière au sens où la commune d'Aubervilliers compte déjà 40 % de logements sociaux et où il se pose des problématiques de mixité et d'intégration territoriale. Je vous invite à aborder ce sujet complexe avec nous lors des deux prochaines réunions publiques qui sont programmées le 1^{er} juin au CNAM à Saint-Denis et le 15 juin à la mairie d'Aubervilliers.

Marina Marchal : Habitante du quartier, je suis archiviste à la Cité des mémoires étudiantes, structure associative qui collecte et valorise les archives liées aux mouvements étudiants. Comment allez-vous donner une âme à ce campus, une dimension historique et patrimoniale ? J'aurais voulu avoir aussi plus de précisions sur le grand équipement documentaire.

Jean-Claude Waquet : Ce n'est pas nous qui allons donner une âme à ce campus, c'est vous, c'est l'ensemble de ceux qui le fréquenteront et qui le feront vivre, et c'est la population du territoire avec lequel il sera en interaction. Notre rôle et notre responsabilité sont de favoriser l'émergence de cette dynamique.

Tel qu'il est configuré dans le projet voté par le conseil d'administration le 7 mars, le Grand Équipement Documentaire réunira quarante bibliothèques de recherche en sciences humaines et sociales qui sont actuellement dispersées et qui, rassemblées, s'en trouveront mieux valorisées. Nous sentons qu'il sera à bien des égards le cœur du campus. Il le sera d'autant plus qu'il sera le moteur à partir duquel fonctionnera l'ensemble des services numériques.

Clôture

David Béringue : Nous nous acheminons vers la fin de cette réunion. Avant que M. Guillerme ne tire quelques conclusions de la démarche, je vous rappelle avant de partir que vous pouvez prendre la documentation à la sortie et bénéficier d'une carte pré-affranchie vous permettant d'exprimer par écrit vos remarques et vos souhaits sur le campus.

Claude Guillerme : Je vais bien me garder de conclure, parce que nous sommes dans une phase d'échanges. Je voudrais simplement vous livrer quelques impressions qui éclaireront plus ou moins ce qu'est ou ce que devrait être le rôle du garant en pareilles circonstances. D'abord, je suis très content de ne pas avoir eu à intervenir. Si j'avais eu à le faire, cela aurait été pour dire soit que la question était hors sujet, soit que la réponse n'était pas celle qui pouvait être souhaitée. Le fait de ne pas avoir eu à intervenir prouve que le débat a été riche, diversifié et que chacun s'y est prêté avec beaucoup de loyauté. C'est donc un vrai motif de satisfaction que de constater à la fois cet intérêt et cette sérénité des échanges. Peut-être les réponses n'ont-elles pas toujours été au bout des questions. Mais ces questions ont ouvert des pistes de réflexion, qui peuvent être déjà incluses ou additives dans ce qui est envisagé. En tout cas, le fait qu'il y ait un compte rendu fidèle des échanges et in fine un bilan au terme de la concertation montre que ce qui a été dit ce soir ne restera pas lettre morte, même si tout n'a pas été traité dans le détail. J'ai été très heureux de participer hier à un moment de vie locale où les associations étaient très présentes et ont pu exprimer d'ores et déjà un certain nombre de réflexions, et aujourd'hui à une réunion de concertation qui me paraît très bien engagée.

Daniel Vaillant : Nous avons été très heureux de vous accueillir pour cette réunion de concertation, extrêmement studieuse, où chacun s'écoute, et ainsi de voir que ce bel ouvrage commence à vivre avant même que les études, les plans et les financements ne soient totalement faits. Cela veut dire que l'âme du campus commence à émerger. Merci beaucoup.

Débat du 1^{er} juin 2011

Conservatoire national des Arts et Métiers, Saint-Denis

À la tribune

Fondation Campus Condorcet

Jean-Claude Waquet, président
David Béringue, directeur général

État

Alexandre Bosch, secrétaire général adjoint,
Rectorat de Paris

Ville de Paris

Patrice Obert, directeur chargé de la coordination
des campus universitaires

Département de Seine-Saint-Denis

Mathieu Hanotin, vice-président
chargé de l'enseignement supérieur

Communauté d'agglomération Plaine Commune

Patrick Braouezec, président

Ville de Saint-Denis

Didier Paillard, maire

Garant de la concertation

Claude Guillerme, Commission nationale
du débat public

Débat avec le public

[extraits]

Didier Paillard : Je remercie très chaleureusement le CNAM de nous accueillir, à proximité du futur Campus, et de témoigner ainsi une fois de plus de son implication dans la vie de la ville et du quartier. Ancien bassin industriel le plus important d'Europe, La Plaine connaît depuis 20 ans de profondes mutations. Terre d'accueil des immigrés, chaudron de nombreuses luttes sociales, La Plaine accueille aujourd'hui de nombreux Franciliens grâce à notre politique active en matière de construction de logements, d'accueil d'entreprises, en particulier du secteur audiovisuel, et de nombreux sièges sociaux, tels que celui de sfr qui installera à La Plaine d'ici 2015 ses 8 500 salariés.

Le Campus Condorcet participe à ce dynamisme, en ouvrant des perspectives de formation pour notre jeunesse, en créant des besoins générateurs d'activité économique et en donnant davantage de poids à nos exigences d'infrastructures, en particulier en termes de transports.

À Saint-Denis, 700 logements sont construits chaque année, dont plus de 250 logements sociaux, 50% des habitants sont âgés de moins de trente ans, 30 000 étudiants sont présents, sept programmes anru et un pnrqad de 50 millions d'euros sont en cours.

Nous nous attachons à ce que ces évolutions interviennent dans le respect des valeurs de notre ville, populaire et multiculturelle. C'est pour cela que nous sommes réunis ici, afin de permettre la meilleure intégration possible du Campus dans la ville.

Clément Dattner, étudiant à l'Université Paris 8, vice-président étudiant du CROUS de Créteil, élu de l'UNEF : Monsieur Paillard met en avant 30 000 étudiants présents à Saint-Denis mais qu'en est-il du logement ? À qui est confiée la gestion ? Le CROUS nous semble le plus à même de gérer les logements étudiants : la location d'un studio est à 300 euros, contre 450 euros par le secteur privé. La politique de Plaine Commune est de favoriser les logements privés et de bloquer les projets CROUS. Quelle est la position de la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le Campus Condorcet ?

Patrick Braouezec : Il existe un vrai besoin en logements étudiants alors que le territoire est de plus en plus universitaire. Un débat est en cours pour évaluer la bonne dimension des cités universitaires et le mode de gestion (privé ou CROUS). Faut-il créer 1 000 logements sur le Campus de Paris 13 ou au contraire les installer de façon plus diffuse sur le territoire ? La réponse est la seconde option. Les deux cas de figure, privé et CROUS, sont présents sur le territoire. L'objectif est bien de proposer des prix compatibles avec les revenus des étudiants. Nous n'avons pas forcément une bonne impression de la gestion du CROUS en raison de déboires rencontrés par le passé. Du côté du CROUS, il n'y avait pas à l'époque de financement envisageable pour créer de nouveaux projets. De plus, il n'est pas possible de construire 100% CROUS car il n'y suffirait pas. En tout cas, Plaine Commune confirme ici sa volonté d'intensifier le logement étudiant.

Jean-Claude Waquet : Nous savons que les étudiants sont mal logés et donc mal installés pour travailler : c'est pour répondre en partie à ces difficultés que nous voulons créer un campus accueillant, offrant aux étudiants des conditions d'étude qu'ils ne trouvent pas chez eux. En outre 150 logements ont été programmés sur le Campus. En créer plus excède toutefois nos moyens et notre sphère de compétences.

Valérie Clément, résidente de La Plaine-Saint-Denis : Le projet du Campus apparaît comme très orientée vers Paris. Le lycée Suger n'est pas représenté sur la carte, carte que je ne comprends pas car je ne vois pas non plus les universités Paris 8 et Paris 13. Il y a de bonnes intentions dans le projet mais quels vont être les apports pour le quartier et ses habitants ?

Jean-Claude Waquet : Ce n'est pas le projet qui est orienté vers Paris, mais la carte. Les liens de la plupart des fondateurs du Campus avec Paris sont, il est vrai, historiques. Pour autant, le Campus est au cœur d'un réseau qui fait aussi système avec d'autres institutions installées au nord du périphérique, comme le nouveau Centre national des archives à Pierrefitte.

Valérie Clément. Les gens qui viendront au Campus ne se rendront pas à Aubervilliers. Vous ne considérez pas le projet comme intercommunal. Les Conférences Campus Condorcet doivent être données au Lycée Suger à Saint-Denis.

Jean-Claude Waquet : Je ne partage pas votre lecture. Le Campus Condorcet est créé pour l'essentiel sur le territoire de La Plaine. Il fera système avec la Maison des sciences de l'homme Paris Nord et la future place du Front populaire, et donc avec les deux communes, Saint-Denis et Aubervilliers. Nous sommes attentifs à une bonne communication avec la Ville d'Aubervilliers, et c'est bien la moindre des choses. Mais le Campus se trouve bien à la jonction des deux communes. En ce qui concerne les Conférences Campus Condorcet, elles vont prendre le relais de celles du Collège de France à partir de septembre prochain, sur la Ville d'Aubervilliers, au théâtre de la Commune et au lycée Le Corbusier. Mais elles se sont déroulées cette année à Saint-Denis, au Stade de France.

Intervenante : Depuis 20 ans, les habitants souffrent de travaux incessants (autoroute, tramway...), mais est-ce que les réseaux de transport seront suffisants pour accueillir 15 000 personnes ? Est-ce que les enseignants seront présents sur le Campus ?

Mathieu Hanotin : Je rappelle ici l'attachement du Conseil général de Seine-Saint-Denis au projet du Campus. Il présente l'avantage aussi d'une grande interconnexion entre les universités de Bobigny, de Marne-la-Vallée, ce qui rend le site particulièrement attractif. En matière de transport, les choses sont lancées et par exemple la ligne 12 arrivera avant que le Campus soit installé. Il reste une bataille à mener pour la prolongation de la ligne du T8.

Patrick Braouezec : Une mobilisation est en effet nécessaire pour le prolongement du T8. Récemment dans le cadre des dessertes du Grand Paris, nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que le choix s'était porté sur la création du barreau entre Bobigny-Pleyel qui va passer par Aubervilliers et le Stade de France. Le territoire sera très bien desservi à l'horizon 2017.

Jean-Claude Waquet : Les circulations induites par un campus sont très différentes de celles qui résultent de l'activité d'une grande entreprise dont les arrivées et les départs sont concentrés sur des plages horaires assez limitées. Les flux d'un campus universitaire sont plus étalés dans le temps avec de fortes amplitudes horaires. Ils sont donc plus compatibles avec les contraintes créées par les réseaux de transport. Cependant, même si les enseignants-chercheurs se déplacent beaucoup, notamment à l'étranger, leur lieu de travail se trouvera bien dans leur équipe, elle-même installée sur le Campus, et ce d'autant plus que l'un des objectifs poursuivis par les fondateurs est de créer d'excellentes conditions d'accueil pour fixer les unités de recherche.

40 **Une habitante de La Plaine** : *Est-ce que le Campus Condorcet offrira des emplois ?*

Jean-Claude Waquet : Il faut patienter un peu, jusqu'à ce que le Campus s'installe. Par ailleurs les ressources humaines resteront de la compétence de chaque établissement fondateur, beaucoup plus que de la Fondation. Pour autant, le Campus a vocation à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire.

François, étudiant : *Quels sont les équipements prévus sur le Campus pour les étudiants ? Que proposera le centre médico social ?*

Jean-Claude Waquet : Le site d'Aubervilliers comprendra des équipements sportifs, sociaux et de vie étudiante, une structure « petite enfance », et sur le site de La Chapelle une Maison des initiatives étudiantes. En ce qui concerne le pôle sociomédical, les prestations ne sont pas encore définies : il appartiendra aux établissements fondateurs de les préciser le moment venu. À l'heure actuelle, la volonté de la Fondation est de prévoir la structure qui permettra de satisfaire les besoins des usagers du Campus.

Patrice Obert : La Ville de Paris a prévu d'ouvrir une Maison des initiatives étudiantes sur le site de La Chapelle destinées aux étudiants mais aussi pour les accompagner dans leur insertion dans la vie locale. La Ville est très impliquée dans le projet car c'est un campus transpériphérique.

Le directeur de la revue Projet : *Comment le Campus Condorcet est financé ?*

Jean-Claude Waquet : Les collectivités – Plaine commune, Aubervilliers et Paris – apportent des terrains, la Ville de Paris acquiert le foncier porte de La Chapelle et l'État a dégagé 40 M€ pour acquérir celui d'Aubervilliers. En ce qui concerne la construction, une première phase, d'une dimension significative, pourra être engagée grâce à l'apport par l'État d'une dotation de 450 M€ dont les annuités permettront de rémunérer – sous la forme d'un loyer versé pendant 27 ans – un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de partenariat couvrant à la fois l'investissement et la maintenance – la personne publique devenant propriétaire des bâtiments à l'issue de ce contrat. La Ville de Paris et la Région interviendront en maîtrise d'ouvrage publique (MOP) : la Ville à hauteur de 21 M€ à La Chapelle, et la Région à hauteur de 171 M€ dont 21 à La Chapelle et 150 à Aubervilliers (EHES : 40 M€; Grand Équipement Documentaire : 110 M€).

Vincent Lepetit, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, secteur de Seine-Saint-Denis : *Quelle est la programmation commerciale ? Quelle est la relation du Campus avec le Cluster de la création ?*

Jean-Claude Waquet : La création de commerces et l'animation du Campus sont deux sujets qui tiennent à cœur aux fondateurs. Toutefois la réflexion n'est pas assez avancée pour qu'il soit possible de parler de programmation. Je dois rencontrer très prochainement la Chambre de Commerce et d'Industrie pour évoquer ces questions. Par ailleurs, le Campus a été associé dès l'origine au Cluster de la création. Il est aussi partenaire du laboratoire d'excellence récemment obtenu par l'Université Paris 8 dans le domaine des arts et de la création.

Intervenant : *Quel va être le projet architectural ? Est-ce que les habitants seront associés au choix ?*

Jean-Claude Waquet : Nous sommes encore très en amont de la conception des bâtiments dans leur réalité physique. Actuellement un architecte urbaniste, Philippe Panerai et son équipe, réfléchit à la disposition des éléments du programme sur les sites, notamment celui d'Aubervilliers. Les fondateurs partagent tous l'ambition d'une architecture et donc de gestes architecturaux qui distinguent le Campus et contribuent à son attractivité internationale. La qualité architecturale est donc un enjeu important, spécialement pour des bâtiments tels que le grand équipement documentaire, le centre de colloques ou la maison des chercheurs.

Intervenante : *Quels équipements du Campus pourront être ouverts aux habitants ? Par exemple la bibliothèque, les équipements culturels et sportifs ?*

Jean-Claude Waquet : La bibliothèque, qui rassemblera des ouvrages spécialisés provenant de 40 fonds différents, sera une bibliothèque de recherche, destinée aux chercheurs dont elle complètera et prolongera les laboratoires. En effet la bibliothèque d'un Campus de sciences humaines et sociales est en elle-même un laboratoire. Toutefois, plusieurs espaces seront ouverts au public : ainsi la librairie, la salle d'exposition, l'auditorium...

Intervenante : *Les circulations douces seront-elles prioritaires sur le site du Campus ?*

Jean-Claude Waquet : Nous avons obtenu la piétonisation de certaines voiries et la programmation d'autres en zone 30. L'usage du vélo sera encouragé en mettant notamment à disposition des parkings adaptés.

Un habitant du quartier : *Avez-vous pensé aux rez-de-chaussée des immeubles ? Il ne faut pas réserver cette question aux élus mais en débattre avec les habitants.*

Jean-Claude Waquet : La question de la nuit est très importante, car les universitaires sont eux-mêmes des oiseaux nocturnes, qui travaillent souvent jusqu'à une heure très avancée. Il y a une demande importante de la part des enseignants d'ouvrir les locaux sur de larges plages horaires. Cette demande doit être prise en compte, car s'il s'agit de fixer les chercheurs, il faut leur permettre de finir un article à 2 heures du matin.

Claude Guillaume : Je constate avec satisfaction la qualité des nombreux échanges. Il s'agit d'une très bonne concertation. Je rappelle que la concertation est constituée d'une démarche formelle à l'intérieur d'un calendrier fixé et communiqué qui, au-delà de son terme, invite d'autres démarches. J'invite le public à participer en se rendant sur le site Internet du Campus, en posant des questions, en renvoyant la carte t. L'une des réussites de la concertation c'est bien son prolongement au-delà des deux mois.

Patrick Braouezec : Je reprends au bond Monsieur Guillaume en insistant sur le fait de ne pas se contenter d'un débat formel en réunion publique. Il est indispensable de provoquer d'autres rencontres pour que la greffe se fasse. Ma seconde remarque concerne la qualité architecturale. J'y suis sensible et il faudrait envisager d'associer les habitants au choix d'un projet. Nous le pratiquons régulièrement à Plaine Commune notamment pour les bâtiments scolaires en associant les équipes enseignantes. Concernant les opportunités d'emploi, je considère le Campus Condorcet comme une entreprise à part entière. Ainsi, nous avons signé avec plusieurs entreprises une charte qui a permis d'embaucher 2 300 personnes au total. Par exemple, la SNCF a recruté 203 personnes en trois ans. Nous avons la volonté à Plaine Commune que les embauches profitent au territoire, c'est un travail de longue haleine de convaincre les entreprises.

Débat du 15 juin 2011 Mairie d'Aubervilliers

À la tribune

Fondation Campus Condorcet

Jean-Claude Waquet, président
David Béringue, directeur général

État

Jean-Louis Gaillard, directeur de la Délégation
au patrimoine et aux constructions universitaires,
Rectorat de Paris

Ville de Paris

Didier Guillot, adjoint au maire de Paris,
chargé de la vie étudiante

Département de Seine-Saint-Denis

Mathieu Hanotin, vice-président

Ville d'Aubervilliers

Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers,
puis remplacé par Marc Guerrien, conseiller municipal,
délégué à l'enseignement supérieur, la recherche
et le développement universitaire du territoire

Garant de la concertation

Claude Guillerme, Commission nationale
du débat public

Accueil

Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers

Que la commune d'Aubervilliers ait été choisie
comme ville d'implantation d'un grand campus est
une magnifique nouvelle. Encore faut-il qu'elle se
concrétise et que l'on puisse dire à nos concitoyens
sous quelle forme et dans quels délais cela se fera.
La concertation publique a pour objet de partager
avec la population le projet Campus Condorcet et
la certitude des élus qu'Aubervilliers deviendra
une ville universitaire. Je crois que nos habitants
commencent à se faire à cette idée et à tout ce que cela
suppose pour une ville comme la nôtre. Pour une ville
ouvrière et populaire, accueillir une université est
à la fois un grand honneur et un merveilleux avenir.
Mais nous avons bien conscience que cela signifie
aussi qu'il faut que nous nous adaptions à l'arrivée
d'un hôte aussi important. Plus de 12 000 étudiants
et chercheurs vont être accueillis sur ce site où neuf
grands établissements universitaires vont se rejoindre.
Cela suppose des résidences en nombre suffisant et un
centre-ville qui soit un lieu d'accueil pour l'ensemble
de cette population nouvelle. Sachez que de futurs
enseignants ont d'ores et déjà retenu leur logement
dans certaines promotions immobilières. Aujourd'hui,
dans cette phase de la concertation publique, les
habitants sont invités à écouter quel est le projet,
à en saisir la dimension et à émettre des questions,
des réserves ou des critiques, voire à exprimer leur
satisfaction. Je laisse le soin à Jean-Claude Waquet de
conduire ce débat, en demandant à Marc Guerrien de
me remplacer dès que je quitterai cette place, puisque
je suis tenu d'intervenir ailleurs.

Ouverture de la réunion publique par David Béringue, directeur général du Campus Condorcet.

Merci, monsieur le maire, pour cet accueil. Il s'agit ce
soir de la troisième réunion publique que nous tenons
sur le projet Campus Condorcet, la première s'étant
tenue à Paris le 19 mai et la deuxième à Saint-Denis le
1^{er} juin. L'objectif de cette démarche de concertation
qui est organisée sous l'égide du Campus Condorcet est
d'abord une mission d'information, mais également
une mission qui consiste à répondre à vos questions
sur ce projet et éventuellement à recueillir vos
suggestions. Nous sommes encore dans une phase
relativement en amont, ce qui rend la démarche
de concertation intéressante, car il est évident que
si le projet qui vous est présenté était complètement
ficelé, cela n'aurait pas grand intérêt. Vous pouvez
déposer vos propositions aussi sur le site Internet
de la Fondation (www.campus-condorcet.fr) ou par
le biais de la carte pré-affranchie que vous trouverez
en dernière page du dossier de concertation.

Jean-Claude Waquet, président de la Fondation
Campus Condorcet, va vous présenter le projet et son
état d'avancement actuel. Nous ouvrirons ensuite
le débat. Sont également présents à la tribune pour
répondre aux questions Marc Guerrien, représentant
la Ville d'Aubervilliers, Didier Guillot, adjoint au
maire de Paris et chargé de la vie étudiante, Mathieu
Hanotin, vice-président du conseil général de
Seine-Saint-Denis, ainsi que Jean-Louis Gaillard,
représentant l'État et appartenant au Rectorat
de Paris.

Présentation du projet par Jean-Claude Waquet, président de la Fondation Campus Condorcet

Je voudrais d'abord remercier pour son accueil
la Ville d'Aubervilliers et ses élus, avec lesquels nous
cheminons depuis maintenant plusieurs années
en direction d'un projet qui peu à peu prend corps.
Je voudrais aussi saluer les représentants des
collectivités territoriales et leur dire une fois de plus
combien nous nous réjouissons de l'appui qu'ils ne
cessent de nous apporter. Je salue le représentant
de l'État, qui est pour nous un partenaire tout
à fait essentiel. Je salue enfin le garant de notre
concertation publique, M. Claude Guillerme, qui veille
avec l'affabilité que nous lui connaissons tous à la
clarté, à la complétude et à la sincérité de nos débats.

David Béringue vous a exposé en quelques mots
les principaux enjeux de la concertation publique.
Je voudrais moi-même revenir un instant sur la
signification que j'attache à cet exercice extrêmement
important, avant de consacrer un temps un peu plus
long à vous présenter les principales caractéristiques
de notre projet. En organisant une concertation
publique autour du projet Campus Condorcet, nous
répondons à la demande qui nous a été faite par la
Commission nationale du débat public. Cette demande
est pour nous une grande chance qui nous permet,
avec le concours des collectivités territoriales,
de rencontrer au cours de réunions les populations
des territoires sur lesquels le campus va se trouver
construit, alors qu'en tant que responsable de
la Fondation et responsable d'un établissement
universitaire j'ai plus quotidiennement comme
interlocuteurs les futurs acteurs du campus :
enseignants, chercheurs, étudiants et personnels
administratifs. Il me semble aussi que cet exercice
vient à son heure : nous en avons fait assez pour
pouvoir vous en dire beaucoup, mais nous n'avons
pas tout fait ni tout décidé, de sorte qu'il y a encore
place pour un débat utile en ce sens que les réflexions
et suggestions restent à l'heure actuelle tout à fait
capables d'être suivies d'une application concrète.

Le projet est de construire d'ici 2016 un nouveau
campus de formation et de recherche au nord de
Paris, dans le 18^e arrondissement et à Aubervilliers,
sur le territoire de Plaine commune. Ce campus
se caractérise en premier lieu par son domaine
disciplinaire, les sciences humaines et sociales, ce qui
le distingue d'un autre projet de grande dimension,
celui du campus de Saclay. Il est porté conjointement
par neuf établissements d'enseignement supérieur
et organismes de recherche : trois universités

(Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 8 Saint-Denis, Paris 13 Nord), trois écoles (l'École nationale des chartes, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études), trois organismes de recherche (le CNRS, qui est le plus grand opérateur de recherche de notre pays, l'Institut national d'études démographiques, qui est en France le principal spécialiste en la matière, et la Fondation Maison des sciences de l'homme, qui se signale entre autres choses par la possession d'une très grande bibliothèque de recherche). Réunis et œuvrant ensemble au même projet, ces neuf fondateurs entendent accueillir sur des surfaces entièrement nouvelles, qu'ils évaluent à environ 180 000 m², à peu près 15 500 personnes, dont approximativement 3 000 étudiants de licence et de master pro, et 7 900 étudiants de master recherche et de doctorat. La comparaison entre ces deux derniers chiffres montre d'emblée que le Campus Condorcet, sans ignorer les premières années de l'enseignement supérieur, est avant tout un campus de recherche ; il l'est exclusivement sur le territoire d'Aubervilliers. Il sera implanté sur deux sites, du reste proches, séparés par une station de métro à partir de la fin de l'année 2012 : l'un à la porte de La Chapelle, ayant pour vocation d'accueillir les étudiants de licence et de master pro de l'université Paris 1, et l'autre situé à Aubervilliers, qui a pour vocation d'accueillir des étudiants de master recherche et de doctorat et toutes les unités de recherche afférentes. Il y sera délivré aussi bien de la formation initiale que de la formation tout au long de la vie.

Le projet a été sélectionné par l'État dans le cadre de l'Opération Campus lancée en 2008, au même titre qu'une dizaine d'autres projets à travers notre pays. Il est par ailleurs soutenu depuis l'origine, ce dont je me réjouis vivement, par les collectivités territoriales : la Ville de Paris, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers. Ainsi soutenu, ce projet est piloté sur le plan opérationnel par une fondation de coopération scientifique, la Fondation Campus Condorcet, qui est appelée à être prochainement remplacée par un établissement public de coopération scientifique pour des raisons sur lesquelles je pourrai revenir au cours du débat si vous le souhaitez.

Estimé initialement à 600 millions d'euros à la fin de l'année 2008, le coût de la construction du Campus est à nouveau en cours de chiffrage sur la base des dernières études, sans que nous envisagions une dérive inquiétante.

L'offre très importante de formation et de recherche s'articulera autour de quatre domaines : les sciences de l'histoire, les sciences des textes, les sciences des territoires et les sciences sociales. Une centaine d'unités de recherche se trouveront réunies à Aubervilliers, ainsi que de nombreuses écoles doctorales. Environ 3 600 enseignants et enseignants-chercheurs et 900 personnels administratifs, techniques et de documentation seront présents sur les sites.

Ce campus sera grand sans toutefois être gigantesque : il restera à taille humaine. Il est bien clair cependant qu'on est plus à l'échelle d'un quartier qu'à l'échelle d'un bâtiment. Pour saisir cette dimension spatiale, reprenez que le site de la porte de La Chapelle a une taille comparable à celle de l'ancienne faculté de médecine de Paris, et que le site d'Aubervilliers a une emprise similaire à celle allant du carrefour du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-Germain jusqu'à l'entrée de la rue Gay-Lussac, à proximité du Jardin du Luxembourg, longeant sur sa face ouest le boulevard Saint-Michel et remontant vers l'est jusqu'à la partie supérieure de la rue Soufflot. Le plan des parcelles montre clairement la nature transpériphérique du campus, lequel enjambe la frontière constituée par le boulevard périphérique, qui marque encore actuellement une rupture dans le tissu universitaire de l'Île-de-France. C'est là une innovation tout à fait significative, qui restaure la continuité du territoire universitaire à l'échelle régionale, entre le département de Seine-Saint-Denis et les quartiers historiques des universités parisiennes.

De plus, le projet de campus fait étroitement système avec un grand nombre de mutations urbaines portées par les collectivités territoriales. Le site de La Chapelle s'inscrit parfaitement dans les opérations de rénovation du nord-est de Paris, qui s'étendent précisément de la porte de La Chapelle jusqu'à la Cité des sciences et de l'industrie à la porte de La Villette. Le site d'Aubervilliers, quant à lui, est à la charnière de trois grands ensembles de rénovation urbaine. Vers l'ouest et le nord-ouest se situent les zones d'aménagement concerté de la Ville de Saint-Denis, qui vont jusqu'au Stade de France. Vers le sud se trouve le parc des Magasins généraux de Paris, qui se poursuit vers l'est par le nouveau centre commercial du Millénaire. À l'est se trouve le centre d'Aubervilliers, qui fait l'objet d'un important projet de requalification urbaine. Le fait que le campus s'insère en tant qu'acteur dans un territoire en mutation profonde est une dimension essentielle de notre projet et une chance tout à fait remarquable.

Ce campus bénéficiera d'une desserte de transports de qualité, qui aura connu des améliorations significatives par rapport à une situation actuelle, déjà positive. Le site de La Chapelle est desservi actuellement par la ligne 12 du métro, tandis que celui d'Aubervilliers est desservi par la ligne B du RER. Dès décembre 2012, le métro arrivera sur la place du Front populaire, qui jouxtera les parcelles sud du campus. Nous espérons aussi en la construction rapide de la partie sud du Tram 8, qui longera le flanc ouest du site d'Aubervilliers pour rejoindre au sud le Tram des Maréchaux et le RER E.

Sur le site de La Chapelle, il s'agit de construire un ensemble de 22 000 m², ce qui n'est pas immense, mais ce qui n'est pas peu non plus, pour offrir aux étudiants de licence et de master pro non seulement des locaux d'enseignement, mais également un ensemble intégré et performant de services : bibliothèque, salles de travail permettant l'accès aux outils numériques, lieux de convivialité et cafétéria. Nous souhaitons que ces espaces soient aussi polyvalents que possible afin de rendre fluide la circulation entre les équipements. Le site abritera aussi une antenne de la Maison des initiatives étudiantes, qui s'ajoutera aux antennes déjà ouvertes dans la capitale.

En ce qui concerne le site d'Aubervilliers, deux traits caractériseront la vie de campus. En premier lieu, nous consentons un effort exceptionnel en matière d'accueil des doctorants et des personnels permanents dans les unités de recherche. Notre pays, nos écoles, nos universités, à Paris tout particulièrement, sont actuellement en grand déficit de surfaces pour accueillir de façon convenable les doctorants et les équipes de recherche. C'est là un problème important pour la communauté universitaire, dans le contexte actuel de compétitivité internationale, et aussi pour l'innovation scientifique. Pour pallier ces difficultés considérables, nous avons fait le pari de réaliser un campus de recherche qui offrira à ceux qui n'en bénéficient pas à l'heure actuelle de véritables conditions de travail aux standards internationaux. La vie de campus sera donc d'abord celle des équipes. En outre, nous insistons très fortement sur le développement d'une structure de services, car aucun campus ne peut fonctionner efficacement sans une telle structure. Sur les 158 000 m² du site d'Aubervilliers, 60 000 m² lui seront précisément dédiés :

- un Grand Équipement Documentaire naîtra de la réunion de quarante bibliothèques de recherche actuellement dispersées ; il contiendra environ un million de volumes, offrira une gamme complète

de services numériques dont les chercheurs ont besoin en raison de l'évolution des pratiques de recherche, et n'aura peut-être pas d'équivalent dans notre pays tant sont rares les bibliothèques de recherche en libre accès en France ;

- un centre de colloques et une maison des chercheurs étrangers permettront d'accueillir de façon convenable nos collègues venus d'autres pays, alors qu'on sait combien il est difficile de satisfaire cette demande en région parisienne ;
- un hôtel à projets soutiendra le développement de programmes scientifiques innovants, et fera système avec la Maison des sciences de l'homme Paris Nord, actuellement en construction sur le territoire de Saint-Denis, à l'initiative conjointe de Paris 8, de Paris 13 et du CNRS ;
- le pôle associatif et culturel jouera un rôle tout à fait essentiel dans le développement de la vie étudiante.

S'ajoutent :

- un pôle sociomédical ;
- un gymnase ;
- une crèche, équipement assez rare dans les campus, du moins dans notre pays ;
- une offre de restauration dont nous avons fixé le gabarit à 3 000 repas.

Se pose en outre la question cruciale du logement étudiant. Dans le cadre de l'Opération Campus, nous ne pouvions pas envisager de développer une offre très importante dans ce domaine, et nous n'avions pas lieu de le faire, car ce n'est pas notre métier. Cependant, il nous a paru très important de prévoir 150 logements sur le site même, financés par l'Opération Campus. Pour le reste, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'appui sans faille des collectivités territoriales. La Ville de Paris engage d'importants programmes à proximité du site de La Chapelle en sus du parc actuel des 17^e, 18^e et 19^e arrondissements. Plaine commune annonce la réalisation de 250 logements liés au Campus. Des opérations sont également programmées par Saint-Denis et Aubervilliers.

Quels effets le territoire peut-il attendre d'un campus de cette nature ? D'abord un renforcement de la vocation et de l'identité universitaire du nord-est parisien et de Plaine commune. Ce territoire accueille déjà deux grandes universités et plusieurs autres institutions d'enseignement supérieur, par exemple le Conservatoire national des arts et métiers.

Le Campus Condorcet contribuera à faire de cette partie du département de Seine-Saint-Denis l'un des pôles universitaires de la région Île-de-France. Nous espérons également qu'il contribuera à l'animation urbaine, puisque ce ne sont pas moins de 12 000 personnes qui fréquenteront le site d'Aubervilliers. Nous avons toujours rejeté l'idée d'un campus enclos, refermé sur lui-même, au profit d'un campus ouvert sur la ville et fonctionnant en symbiose avec elle. Nous espérons aussi en une impulsion des commerces de proximité, des services et de l'offre culturelle, laquelle pourrait naître des initiatives étudiantes elles-mêmes. Enfin, de par le potentiel scientifique que réunit ce campus, celui-ci est appelé à tenir son rôle dans l'émergence au nord de Paris d'un vaste territoire de la création.

Le projet est maintenant en marche, et nous tenons le calendrier que nous nous sommes fixé. Le conseil d'administration de la Fondation a validé le préprogramme le 7 mars 2011 et il a approuvé hier un scénario d'insertion urbaine du futur campus. Nous devrions être en mesure au mois de septembre de faire délibérer les porteurs du projet sur le contenu de la première phase et sur son montage juridique et financier. De 2011 à 2015, nous procéderons aux acquisitions foncières, à la signature des premiers contrats (probablement en 2013) et enfin à la construction des bâtiments, dont certains seront construits en partenariat public-privé conformément aux vœux de l'État et d'autres en maîtrise d'ouvrage publique conformément à la volonté des collectivités territoriales. Notre objectif est la livraison des premiers bâtiments en 2016.

Telles sont, en résumé, les caractéristiques du projet que nous nous efforçons de porter et que nous espérons insérer au mieux sur le territoire sur lequel nous nous trouvons.

Débat avec le public

David Béringue : L'exposé du président Waquet va certainement susciter des réactions. Je vous invite à formuler vos questions de façon aussi précise et concise que possible afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer. Je vous rappelle que ces échanges sont placés sous la garantie de M. Guillaume, chargé de s'assurer de la bonne tenue des débats et que les réponses sont bien apportées aux questions posées.

Intervenant : Comment vont s'effectuer les acquisitions foncières ?

Jean-Claude Waquet : Il nous faut remercier en premier lieu la Communauté d'agglomération de Plaine commune et la Ville d'Aubervilliers de nous apporter des terrains. Pour les autres parcelles, qui appartiennent à des propriétaires différents, soit nous procéderons à des acquisitions amiables, soit nous nous tournerons vers les procédures réglementaires qui conduisent à des expropriations pour cause d'utilité publique. Dans un tel projet, la mise en œuvre de procédures de cet ordre n'est pas exceptionnelle, et nous y aurons probablement recours dans les semaines ou les mois qui viennent. Cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas d'avoir des échanges avec les propriétaires en vue d'un accord amiable. Pour ce qui est du site de La Chapelle, la Ville de Paris se porte acquéreur du terrain pour un montant d'environ 15 millions d'euros, ce qui constitue un apport tout à fait significatif.

Élise Thinus, journaliste pour Décideurs d'Île-de-France : Quelle est la proportion de terrains apportés par Plaine commune et la Ville d'Aubervilliers ? En sont-elles propriétaires ? Des terrains restent-ils à acquérir ? Avez-vous eu recours à l'EPF ? Enfin, pouvez-vous nous donner un calendrier plus précis sur le lancement des consultations des promoteurs et des architectes ?

Jean-Claude Waquet : Vous m'excuserez de ne pas avoir en tête les chiffres exacts des surfaces apportées par les collectivités territoriales Plaine Commune et Aubervilliers. Ces terrains représentent une part mineure par rapport à l'ensemble des surfaces (environ huit hectares sur Aubervilliers). Nous leur en sommes

néanmoins très redevables. Ils n'ont pas été acquis pour l'occasion, mais étaient déjà la propriété de ces collectivités. En ce qui concerne l'établissement public Plaine de France, qui est l'un des propriétaires du site, il est normal que nous soyons en contact avec lui. S'agissant du calendrier, nous estimons tout à fait possible de faire converger le calendrier de l'acquisition de la maîtrise foncière et le calendrier de la conclusion des premiers contrats, que nous envisageons de signer à partir de l'année 2013. En ce qui concerne les consultations de promoteurs et d'architectes, il y aura deux modes opératoires. Une partie des bâtiments sera construite en partenariat public-privé, conformément à ce qui se pratique pour les autres chantiers de l'Opération Campus. Nous lancerons le premier appel à la concurrence probablement en décembre 2011, à partir de quoi s'engagera un dialogue compétitif assez long. S'agissant des autres bâtiments construits en maîtrise d'ouvrage publique, les modalités de réalisation seront fixées par les collectivités territoriales en liaison avec la Fondation.

Bernard Vincent, vice-président chargé de l'habitat et du foncier à la Communauté d'agglomération Plaine Commune: Je n'ai pas moi non plus les chiffres exacts en tête, mais je me tiens à la disposition des journalistes dès demain pour apporter une réponse extrêmement précise. Je peux quand même dire ce soir que la Communauté d'agglomération (et l'établissement public foncier) participera à hauteur de 15 % environ des apports de terrains. Mais la participation des collectivités locales ne s'arrêtera pas uniquement à l'acquisition foncière, puisque nous nous sommes engagés dans le cahier des charges à participer en matière d'investissement, d'aménagement et de maintenance des espaces publics extérieurs, comme les voiries. Le partenariat s'exprime à travers toutes ces initiatives.

Intervenante : Quelle est la part de chaque financeur dans le coût global du projet estimé à 600 millions d'euros ? Ce projet s'inscrit dans celui plus général du Grand Paris, dans quelle proportion la Ville de Paris y participe-t-elle ?

Jean-Claude Waquet : Les financements dont nous disposons à l'heure actuelle sont de plusieurs natures. L'État nous apporte une dotation non consommable de 450 millions d'euros, qui produit une rente annuelle d'environ 18 millions d'euros. Cette rente servira à rémunérer les contrats de partenariat public-privé que nous allons conclure. Un deuxième apport de l'État est une somme de 40 millions d'euros pour

l'acquisition du foncier à Aubervilliers. Troisièmement, l'État s'engage à nous apporter environ 7 millions d'euros pour la conduite des études et le financement de l'équipe-projet. En ce qui concerne les financements des collectivités territoriales, la Ville de Paris apporte son concours pour l'acquisition du foncier à la porte de La Chapelle, et elle s'est engagée par ailleurs à hauteur de 21 millions d'euros dans le Contrat Particulier Région-Département (CPRD) pour sa participation à la construction de l'ensemble de l'immobilier du site de La Chapelle. La Région Île-de-France s'est engagée en deux étapes : dans un premier temps, dans le cadre du contrat de projet État-Région (CPR), à hauteur de 40 millions d'euros sur le site d'Aubervilliers, avec un fléchage en faveur de l'École des hautes études en sciences sociales, et sur le territoire de Paris pour une somme égale à celle apportée par la Ville. Le 19 novembre 2010, le président du Conseil régional a annoncé un engagement supplémentaire de 110 millions d'euros pour la réalisation du Grand Équipement Documentaire d'Aubervilliers, qui devrait donc être construit en maîtrise d'ouvrage publique par la Région.

Marc Guerrien : Il s'agit d'un projet auquel la Ville d'Aubervilliers et la Communauté d'agglomération Plaine Commune ne contribueront pas directement sur le plan financier. Nous allons cependant faire des efforts pour accompagner ce projet et répondre aux objectifs d'insertion du campus sur le territoire. Cet équipement universitaire, qui accueillera des institutions aussi prestigieuses que la Sorbonne, l'École des hautes études en sciences sociales et l'École pratique des hautes études, est d'envergure nationale, voire internationale. Que les financements soient apportés par l'État et la Région, c'est la bonne échelle pour un équipement de cette nature. Ce sera en quelque sorte une opération tout bénéfique pour le contribuable d'Aubervilliers, d'autant plus que les retombées positives seront très nombreuses aussi bien pour l'animation urbaine que pour le développement scientifique, culturel et économique. Quand Veolia décide d'installer son siège social à Aubervilliers, comme il l'a fait il y a quelques semaines, il est évident que l'existence d'un projet de ce type est un élément qui conforte les dirigeants de cette entreprise. De mémoire, Veolia verse une taxe foncière de 2 millions d'euros par an. Le développement économique va de pair avec le développement des activités liées à la connaissance.

Didier Guillot : J'ajoute à propos du financement que si certains partenaires sont sortis du jeu, d'autres sont susceptibles de venir apporter leur contribution.

Les 22 000 m² du site de La Chapelle ont été achetés à RFF, donc à l'État, par la Ville de Paris pour être rétrocédés à la Fondation Condorcet – ce dont on pourrait s'étonner. Mais le potentiel est de 38 000 m². Le site pourrait donc accueillir d'autres équipements de nature universitaire. Par ailleurs, des IUT ou d'autres institutions pourraient venir s'installer à moyen ou long terme sur le site désaffecté de la Gare des Mines, qui est une longue bande située en face du Millénaire et allant de la porte d'Aubervilliers à la porte de La Chapelle. Le trait d'union entre les deux sites du Campus Condorcet pourrait se trouver là. Je suis persuadé que d'autres établissements auront envie de s'associer au pôle dès que les premiers bâtiments auront émergé. En l'état actuel des choses, l'effort des collectivités territoriales, que ce soit Plaine commune, la Région ou la Ville de Paris, est considérable au regard d'un tel projet. Je peux vous dire que le maire de Paris est très attaché à cette première université transpériphérique. En revanche, l'État pourrait aller un peu plus loin dans la mesure où il s'agit après tout de sa compétence. Vu l'intérêt du Campus Condorcet, on pourrait s'interroger sur le caractère chiche du financement prévu initialement par l'État en comparaison avec les milliards annoncés pour le projet de Saclay.

Clément Dattner, étudiant à l'université Paris 8, membre de l'Unef : *Je voudrais revenir sur la question de l'hébergement, que j'ai déjà posée lors des précédentes réunions. Étant donné qu'il s'agit de la dernière concertation, j'aimerais vraiment savoir à qui sera confiée la gestion des logements. Je sais déjà que cette gestion reviendra au CROUS pour les logements construits par la Ville de Paris. Qu'en est-il pour ceux programmés par les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ? Il faut savoir qu'un étudiant paie pour un 18 m² environ 300 € par mois lorsque le logement est géré par le CROUS, 400 € s'il est géré par un bailleur privé. Sachant que l'échelon le plus élevé d'une bourse représente 400 €, une différence de 100 € par mois est très importante pour les étudiants. Dans leur intérêt, je défends le service public du CROUS, qui place en priorité ceux qui sont en difficulté sociale. L'attribution de la gestion des logements est un choix politique qui a des répercussions directes sur les conditions de vie des étudiants.*

Par ailleurs, je voudrais savoir quels seront les services offerts par le centre médical situé sur le campus. Un gynécologue, par exemple, sera-t-il à disposition ? Le centre sera-t-il habilité à délivrer des ordonnances ?

Jean-Claude Waquet : Vous avez déjà posé plusieurs fois ces questions. Aussi ne serez-vous pas surpris d'obtenir les mêmes réponses... En outre je n'ai pas vocation à m'exprimer au nom des collectivités territoriales, d'autant qu'elles sont représentées ici. Lors de la dernière réunion de concertation publique qui s'est déroulée à Saint-Denis, vous avez eu une réponse extrêmement claire du président de la Communauté d'agglomération sur le sujet que vous évoquez. En ce qui nous concerne, je répète que nous avons le projet de construire 150 logements. À l'évidence, le CROUS est un partenaire qui s'impose. S'agissant du pôle sociomédical, je rappelle que la Fondation estime indispensable de ménager des surfaces pour un tel pôle et qu'elle les a calibrées en fonction des effectifs prévus sur le site. Cependant, la politique de santé étudiante ne relève pas de la Fondation, mais des établissements et des pres. Ceux-ci décideront de façon précise des modalités d'utilisation du pôle sociomédical.

Marc Guerrien : La Ville d'Aubervilliers souhaite que se développe le logement étudiant sur son territoire, et elle a l'intention de l'accompagner de la meilleure des façons et dans la plus grande diversité d'offres possible. Nous n'avons aucune opposition de principe à l'implantation de logements gérés par le CROUS sur notre commune. En 2008, nous avons même reçu plusieurs de ses représentants dans le cadre de la mission municipale d'information et d'évaluation sur l'avenir universitaire du territoire.

Bernard Vincent : Le logement étudiant est un des éléments de la politique de l'habitat développée par Plaine commune. Cette politique est inscrite dans le plan local de l'habitat qui a été arrêté le 14 décembre dernier à l'unanimité des conseils municipaux concernés et du conseil communautaire, et qui est devenu exécutoire le 17 février 2011. Elle se met en place en coordination avec les élus des villes, même s'il s'agit d'une compétence transférée à la Communauté d'agglomération. Le plan local de l'habitat, qui s'étend sur la période 2010 – 2015, prévoit la construction de 33 unités de 150 logements chacune, soit environ 5 000 logements étudiants sur le territoire de la Communauté d'agglomération, sur huit communes. Le plan local de l'habitat est accompagné de la mise en œuvre de la charte qualité logement étudiant, qui devrait sortir à l'automne, tout comme nous aurons une charte qualité construction neuve, une charte qualité réhabilitation et une charte qualité logement tertiaire. Nous aurons à cœur d'inscrire dans ces chartes les directives du plan climat énergie, qui lui aussi a été voté à l'unanimité du conseil

communautaire. La durabilité des bâtiments sera donc au centre de nos préoccupations, ainsi que les questions de l'accueil et de la gestion de ces bâtiments. Nous aussi sommes attachés au service public. Mais le dispositif s'étalant sur cinq ans, nous ne pouvons pas affirmer aujourd'hui que la totalité des 5 000 logements sera gérée au CROUS ; il se peut qu'il y ait également des partenariats. Les collectivités territoriales seront amenées à consulter et à examiner attentivement les réponses fournies. L'important dans un tel dispositif est d'abord que le propriétaire et le gestionnaire, qui peuvent être les mêmes dans certains cas de figure, veillent à l'entretien de leur patrimoine. J'ai eu l'occasion au début du mandat de visiter des logements gérés par le CROUS sur la Communauté d'agglomération et de faire un certain nombre de remarques au gestionnaire. Le 30 juin prochain, j'aurai l'occasion de visiter à nouveau ces logements pour voir si les remarques concernant la qualité de l'accueil ont été prises en considération ou pas. Cela fait partie des éléments que nous porterons à l'appréciation de la situation. Dans le cas où il y aurait une diversité de partenaires, un cahier des charges exigeant sera proposé de telle sorte que tout le monde soit mis sur un pied d'égalité. Si nous voulons nous inscrire dans la durabilité, il faut que tout le monde ait un intérêt à ce que ces bâtiments soient entretenus de la meilleure façon. Nous souhaitons du reste que des logements soient implantés au sein du campus, mais aussi dans les villes. Dès lors que nous favoriserons les transports collectifs, les déplacements seront rapides notamment au sein des centres-villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Nous partageons la volonté que les quartiers universitaires soient ouverts sur les villes et les irriguent.

Didier Guillot : Je rappelle que la Ville de Paris s'est engagée sur les deux mandatures à financer près de 8 000 logements étudiants, sachant que leur nombre était de moins de 2 000 il y a encore dix ans. Sur ces 8 000 logements, un peu plus de 2 000 seront situés sur une bande allant de la Cité des sciences aux Batignolles, et je confirme que tous seront gérés par le CROUS.

La Ville de Paris réfléchit à l'aménagement du site de La Chapelle aussi en lien avec le campus Clignancourt de Paris 4, qui est très proche et qui va passer de 5 000 à 8 000 étudiants en 2013. En face de ce pôle se situe un restaurant universitaire qui va être reconstruit par la Ville et dimensionné pour ces deux sites.

Jean-Philippe Legois, Cité des mémoires étudiantes : *La structure dont je m'occupe vise à sauvegarder et à valoriser les traces des différents mouvements étudiants. Nous avons vu la possibilité d'un dialogue entre les mémoires universitaires, les mémoires étudiantes et les mémoires ouvrières, lesquelles sont importantes pour des villes comme Aubervilliers et Saint-Denis. Nous travaillons avec l'équipe de la Fondation pour réfléchir à la manière d'intégrer cela éventuellement dans le grand équipement documentaire. Il a été question ici du foncier notamment, qui est en effet un élément primordial. Il me semble essentiel aussi de réfléchir à une politique de vie étudiante au sein du Campus Condorcet et de donner déjà des moyens à cette nouvelle communauté universitaire afin que se forge une âme commune. Même si les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas forcément ceux qui fréquenteront le campus dans cinq ans, il me paraît important que la réflexion sur la vie étudiante soit déjà impulsée.*

Jean-Claude Waquet : Le dialogue entre les mémoires universitaires, étudiantes et ouvrières est en effet un sujet important, surtout pour un campus de sciences humaines et sociales comme le nôtre, dont les activités de recherche croisent ces thématiques. En matière de vie étudiante, l'antenne locale de la Maison des initiatives étudiantes sur le site de La Chapelle jouera évidemment un rôle important. Les espaces de travail et les lieux de convivialité contribueront aussi à son développement. À Aubervilliers, les choses se présentent de façon un peu différente, puisque ce site est un campus de recherche. Deux lieux de sociabilité vont ici jouer un rôle tout à fait essentiel : la grande bibliothèque de recherche d'une part et les unités de recherche de l'autre. L'un des défis du projet est de créer des unités dans lesquelles les modalités d'accueil seront telles qu'elles permettront de développer, voire de faire naître, un lien social qui est malheureusement trop souvent distendu dans les communautés universitaires. Pour les doctorants, la vie étudiante est d'abord la vie d'équipe dans un lieu à la fois de formation et d'épanouissement, où l'on devient ce que l'on sera ensuite pendant des dizaines d'années, au cours d'une carrière de chercheur en sciences humaines. Réussir à créer des lieux d'équipe qui soient de nature à favoriser le lien social est ainsi un enjeu crucial pour la réussite de la vie étudiante. Pour autant, il est bien clair que la vie de campus ne se limitera pas aux seuls espaces de recherche, et c'est la raison pour laquelle nous avons prévu aussi un pôle de vie associative. En vertu du principe

que la vie étudiante ne se décrète pas – et bien que nous puissions la faciliter – ses acteurs premiers sont les étudiants eux-mêmes. Enfin, il ne suffit pas d'avoir des bâtiments et un programme scientifique : nous devons aussi travailler sur la notion de personnalité du campus, c'est-à-dire sur la définition d'un campus de sciences humaines en lien avec un territoire. Cette réflexion est en cours, et nous avons encore du temps pour la mener puisque les bâtiments ne sont pas livrés. Il est évident en tout cas que nous devons continuer d'avoir à l'esprit cette priorité si nous voulons assurer le succès du fonctionnement de la communauté universitaire dans son rapport avec la ville.

Mathieu Hanotin : Je qualifierai ce projet en deux mots : l'excellence et l'ambition. Redonner une nouvelle chance à cette partie du territoire est extrêmement positif pour la Seine-Saint-Denis. Le Campus Condorcet participe d'une mutation urbaine sans précédent, d'un ensemble d'opérations d'aménagement au service de l'intelligence et de l'économie. L'enjeu sera de réussir à faire vivre réellement le site une fois les bâtiments construits. En ce sens, la question des transports, notamment du tramway, et celle de la mise en réseau des différentes structures, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont cruciales. Cela suppose certes des financements, mais aussi une réflexion générale des collectivités. Soyez assurés que le Département sera au rendez-vous de ce défi.

Marc Guerrien : Je tiens à signaler que les Conférences Condorcet ont commencé cette année, les trois premières s'étant tenues à l'auditorium du Stade de France. Un nouveau cycle va s'ouvrir au Théâtre de la Commune à partir du 26 septembre prochain, avec des conférences consacrées au thème de la mesure du temps. Nous espérons que vous viendrez nombreux à ces conférences qui d'une certaine manière prennent le relais de celles du Collège de France, qui elles-mêmes sont arrivées à la fin de leur cycle. Ce sera une nouvelle façon d'établir un lien entre ce très beau projet de Campus Condorcet et les habitants d'Aubervilliers.

Clôture

Claude Guillerme, garant de la concertation publique : Les échanges ont été riches et complets. On est même revenu sur des sujets déjà évoqués en d'autres lieux. Cela prouve l'importance de ces thèmes, en particulier le logement étudiant. La période de la concertation officielle va se clore dans les jours prochains, mais cela ne veut pas dire que se termine la période des échanges. Au-delà des échanges oraux que nous venons d'avoir, les échanges écrits gardent toute leur place. Vous avez reçu les indications nécessaires pour poser d'autres questions et obtenir d'autres réponses. Le dialogue continuera à l'image de celui de ce soir ou des réunions antérieures. Lors d'une séance précédente, un intervenant avait suggéré la mise en place d'une commission qui permette de suivre l'évolution de ce projet. Il semble que cette idée est à retenir. Du reste, je crois qu'on peut rendre hommage aux gens qui ont préparé les échanges. Ce que nous venons de vivre représente une somme d'investissement personnel dont il faut bien prendre conscience. Je remercie le président Waquet qui a eu la volonté de répondre aux diverses attentes. Ce qui s'est dit engage l'avenir. Les enjeux ont été bien mesurés de part et d'autre. L'accent a été mis sur les questions qui touchent à la vie étudiante, ce qui est tout à fait compréhensible. On aurait pu s'attendre à ce qu'il y ait davantage de questions sur le lien à établir entre la cité et le campus, mais cela transparaisait dans les propos de plusieurs intervenants. Je n'oublie pas de remercier les collectivités territoriales qui ont rappelé leurs engagements et qui ont aussi contribué à faciliter l'organisation de cette concertation. Un débat public est une procédure très lourde, relativement onéreuse, difficile à mettre en œuvre. Atteindre le grand public n'est pas une tâche aisée, surtout si l'on considère qu'il ne s'intéresse pas à de tels sujets. Vous étiez nombreux ce soir et très intéressés. J'espère que vous serez vous-mêmes des relais d'information auprès de vos voisins, de vos amis, d'autres personnes, pour que la concertation publique ne soit pas un moment passager et vite oublié, mais le début d'une belle aventure. Moi qui suis un provincial, je découvre la réalité du Nord parisien alors que s'y annonce une mutation exemplaire dont je ne doute pas de la réussite.

Daniel Goldberg, député de Seine-Saint-Denis : De toute évidence, ce projet de Campus Condorcet revêt une forte potentialité de développement du secteur, tant à Aubervilliers et à Paris que pour le Département et la Région. C'est un projet scientifique et, ne serait-ce que par la démarche scientifique pour laquelle se sont associés des établissements très prestigieux, c'est une belle aventure humaine et collective. Les sciences sociales méritent d'être défendues aujourd'hui grâce à la compréhension qu'elles apportent du devenir de notre société. C'est aussi un projet urbain, qui franchit dans les deux sens les limites du périphérique et contribue ainsi au désenclavement. Pour que se réalise le rêve de voir venir en ces lieux des milliers d'étudiants et de chercheurs, un travail important a déjà été engagé, qui touche à des choses aussi concrètes que le droit d'urbanisme, la gestion et l'entretien, et qu'il faut poursuivre notamment pour améliorer le montage financier. Nous sommes appelés dès demain à réaliser ce beau projet scientifique et urbain.

Les questions et les réponses

Une carte « T » insérée dans le dossier de la concertation ainsi qu'un formulaire en ligne sur le site Internet du Campus Condorcet ont permis au public de poser un certain nombre de questions.

Celles-ci avec leur réponse ont été organisées en sept grands thèmes :

- La vie étudiante
- Le territoire
- Les transports
- Le projet
- Les collectivités territoriales
- L'environnement et les services
- La concertation publique

La vie étudiante

T. Lucile, Paris 18^e, bénévole pour l'AFEV (Association de la Fondation Étudiant pour la Ville) et actrice du projet KAPS (Koloc'A Projets Solidaires).

J'aimerais avoir des précisions sur les sujets suivants :

- Est-il prévu un local associatif permanent dédié à la dynamisation de la vie étudiante ? C'est-à-dire au service d'une association unique.
- Est-il envisageable de disposer d'un local à mutualiser pour les associations de quartier ?
- L'intégration d'un groupe d'étudiants « kapseurs » ne vous paraît-elle pas pertinente pour valoriser le lien social et atténuer le clivage étudiants/habitants ?

Réponse : Il est difficile d'envisager les services qui prendront place dans les espaces correspondants, les établissements conservant leurs identités, il n'y a aucune obligation d'association unique pour reprendre votre expression. Il est toutefois clair que les associations auront un retentissement d'autant plus important qu'elles se basent sur une représentativité significative. S'il semble difficile d'accueillir des associations de quartiers, des initiatives étudiantes qui promeuvent le lien social avec les riverains seront les bienvenues. À cet égard, les KAPS bénéficieront à l'ouverture du Campus d'un retour d'expérience sur plusieurs années qui leur permettra de faire part de leurs besoins éventuels en locaux de type associatif.

C. Mélanie, Le Kremlin-Bicêtre.

Les associations étudiantes sont nombreuses et variées (associations culturelles, syndicats, associations de regroupement disciplinaires etc.). Aussi :

- Comment se répartiront les 1 500-2 000 m² du pôle associatif entre les sites de La Chapelle et d'Aubervilliers ?
- Pensez-vous que compte tenu du nombre d'associations et de syndicats concernés sur les six établissements d'enseignements nous serons obligés de mutualiser, au moins en partie, nos activités comme les services informatiques/bibliothèque/centre d'archives de nos établissements ?

Réponse : En réponse à votre première question, nous sommes aujourd'hui à l'heure de l'élaboration du programme, c'est-à-dire l'identification des espaces réservés aux différentes fonctions. À ce stade, il est

prévu un pôle associatif et culturel partagé, d'au moins 1 500 m². Il est trop tôt aujourd'hui pour envisager les services qui y prendront place et qui dépendront pour une large part des établissements fondateurs. Rappelons que l'ouverture du Campus est prévue en 2016. Un tiers environ des espaces du Campus est mutualisé (salle d'enseignement, pôle associatif, centre de colloques, logement, restauration). De plus, la passation de contrat de réalisation centralisée implique une gestion commune du patrimoine immobilier du Campus. La réalisation d'une bibliothèque commune est notamment un élément fort du pacte qui lie les fondateurs du Campus. Il convient de rappeler que le Campus n'a aucunement vocation à conduire la fusion des établissements, écoles ou universités. Chacun conservera son identité et il appartient à leurs responsables de définir dans le cadre de la Fondation aujourd'hui, de l'EPCS demain, ce qui a vocation à être mutualisé. Le maintien de l'identité des établissements implique notamment le maintien des instances inhérentes à l'établissement.

L. Arthur

En tant que président d'une association culturelle pluridisciplinaire (théâtre, photo, danse, cinéma, écriture et musique), « L'envolée bleue », j'espère que vous n'oublierez pas la place promise à la culture et que des infrastructures accessibles aux associations et aux étudiants seront construites (salle de répétition, d'exposition, d'enregistrement et de projection.

Réponse : Nous élaborons actuellement le programme, soit l'identification des espaces réservés aux différentes fonctions. À l'heure actuelle, est donc prévu un pôle associatif et culturel partagé, d'au moins 1 500 m². Il est trop tôt aujourd'hui pour envisager les services qui y prendront place et qui sont de la responsabilité des établissements fondateurs. Ces espaces ont donc vocation à accueillir les initiatives étudiantes, associatives et professionnelles. Parallèlement, le Campus disposera de plus d'espaces d'exposition - dans la bibliothèque notamment - ainsi que de locaux académiques d'enregistrement ou de projection qui pourraient trouver d'autres usages, au-delà des seuls besoins d'enseignement et de recherche.

A. Anne

Serait-il possible de prévoir un bureau ou un espace dédié à l'accueil des étudiants étrangers pour

des associations indépendantes du Campus, qui travaillent beaucoup sur le terrain et ont une longue habitude de l'accueil, si important pour les étudiants et l'image de la France auprès de ces pays dont ils sont originaires ?

Réponse : La question de l'accueil des étudiants étrangers revêt en effet une importance considérable. À titre d'exemple, près de la moitié des doctorants de l'éphe ou de l'ehess sont d'origine étrangère. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tous les fondateurs sont soucieux d'apporter les meilleurs services et les meilleures conditions d'accueil aux chercheurs et aux étudiants, notamment étrangers. La création d'espaces nouveaux sur le Campus permettra de coordonner voire de renforcer les actions des établissements en la matière.

D. Clément, Saint-Denis

Il est indéniable que pour un public étudiant, le logement doit être d'ordre social. Or à ce jour, le meilleur acteur sur la question reste le service public, donc le CROUS. Ma demande se fonde donc sur l'engagement politique des collectivités territoriales et leurs marges de manœuvres pour construire du logement géré par le CROUS ?

Réponse : Il est difficile pour le Campus Condorcet d'apporter une réponse à votre question qui porte sur la politique des collectivités territoriales qui ont des approches différentes. Il faut noter la présence de deux CROUS : celui de Paris et de Plaine Commune. Les CROUS sont parties prenantes dans bon nombre d'opérations nouvelles de création de logements étudiants, notamment dans Paris intra-muros.

M. Julie, Paris 3^e, Unef

Je voudrais avoir des informations régulières sur l'avancée du projet. Et des précisions en particulier sur :

– Le logement et la restauration étudiante : seront-ils donnés en gestion au CROUS ?

– Jusqu'à l'ouverture du Campus, il serait nécessaire d'avoir une réelle représentation étudiante par trois biais : représentants étudiants (et BIATOSS) dans l'établissement public, concertation avec les étudiants, discussions dans les conseils centraux des établissements d'enseignements supérieurs concernés.

Réponse : Vous trouverez sur notre site internet www.campus-condorcet.fr de nombreux éléments répondant à votre première question, notamment :

– Le préprogramme rubrique le Campus/programme/les textes et documents

– Le calendrier rubrique le Campus/programme/le calendrier

En ce qui concerne la gouvernance du projet, le code de la recherche impose la présence au Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération scientifique Campus Condorcet des représentants des enseignants chercheurs, des étudiants, et des personnels BIATOSS. Il appartient par ailleurs aux responsables des établissements qui membres es qualités du Conseil d'administration du Campus Condorcet, d'assurer la concertation et la bonne diffusion de l'information au sein de leur structure ; le Campus Condorcet participe très régulièrement aux différentes initiatives d'information et de discussion menées au sein des établissements.

Le territoire

M. Esther, Paris 11^e, La Manu

Cette initiative a le mérite d'apporter une réponse concrète à un problème majeur. Je salue ce projet et la volonté d'y associer des étudiants au travers des réunions d'informations. Il me semble que le Campus de par son implantation géographique favorisera la création d'un lien social mais aussi et surtout de la création d'un lien entre étudiants et le monde économique. Il faudra veiller à mettre en relation les entreprises environnantes et les étudiants afin de favoriser l'insertion professionnelle de ces derniers.

Réponse : Nous vous remercions pour vos encouragements. Nous sommes à l'heure actuelle à une étape de programmation, c'est-à-dire de définition des espaces dédiés aux différentes fonctions. Comme vous avez pu le constater, un espace significatif est dévolu aux espaces associatifs ainsi qu'aux initiatives étudiantes et professionnelles. Ces espaces permettront d'ouvrir le Campus à ses voisins, aux entreprises riveraines notamment. Bien entendu, la création du Campus n'obérera en rien les démarches d'insertion des étudiants menées par les établissements d'enseignement. Au contraire, les nouveaux moyens permettront de les coordonner voire de les renforcer.

A. Olivier, Paris 18^e, ASA Paris Nord-Est

Questions et propositions concernant le site Condorcet, porte de La Chapelle :

– Pour l'insertion urbaine du Campus, prévoir l'organisation d'une université populaire ouverte aux riverains ;

– Face à la demande d'un restaurant universitaire sur le site de La Chapelle, n'est-il pas possible d'envisager cet équipement sur « Chapelle international », ce qui permettrait de développer les liens entre les projets urbains du secteur ?

– Pour associer les riverains à l'aménagement du Campus, il serait opportun d'installer un comité de suivi réunissant associations et conseil de quartiers (volet « concertation » comme élément essentiel de la démarche du Développement Durable).

Réponse : Concernant votre première question, certains établissements fondateurs ont de longue date une politique significative en termes de formation tout au long de la vie. Votre proposition rejoint le souhait du Campus Condorcet de s'insérer

harmonieusement dans le tissu urbain et social environnant. D'ores et déjà, les Conférences Campus Condorcet vont dans ce sens, avant même l'ouverture du Campus.

Votre seconde question a elle aussi rapport au fonctionnement urbain du secteur de La Chapelle. Ce point est tout à fait important pour les porteurs de projet Campus Condorcet comme pour la Ville de Paris. Nous nous proposons d'intensifier les contacts avec les porteurs de projet Chapelle International afin de renforcer les liens entre nos projets. Reste à savoir si la restauration dédiée à la communauté académique peut créer ce lien ou s'il ne faut pas imaginer d'autres pistes. Par ailleurs, le partage des responsabilités rend cette proposition complexe dans sa mise en œuvre opérationnelle. Enfin, devant le succès des réunions publiques, il est tout à fait envisageable de mettre en place un rendez-vous régulier entre le Campus Condorcet et le tissu associatif local. De façon générale, il fait partie des objectifs du Campus que de mettre en place les conditions d'une acculturation réciproque et d'une appropriation par les riverains de l'université et de son environnement par l'université.

Les transports

C. Jean-Louis

Dans quels délais ouvriront les nouvelles stations de métro de la ligne 12 ?

Réponse : L'ouverture des stations de métro de la ligne 12, l'un des principaux vecteurs de desserte du Campus, s'opérera dans un calendrier dépendant de la RATP, maître d'ouvrage du chantier. À l'heure actuelle, le planning est le suivant : • Station Front Populaire : décembre 2012 (source site RATP) • Station Aimé Césaire : en 2016-2017 (source site STIF) • Station Mairie d'Aubervilliers : en 2016-2017 (source site STIF)

G. Alexandre

Est-il prévu que le RER B soit plus fiable qu'il ne l'est actuellement ? Je suis étudiant à Paris 2, j'habite en Seine-et-Marne, à Ozoir-la-Ferrière, et j'emprunte donc les transports tous les jours. Il n'est pas rare qu'il y ait des problèmes, sans compter les mouvements de grève ! Alors, vous pouvez avoir les plus grandes ambitions, mais si les transports, les logements pour les étudiants et les capacités de restauration ne suivent pas, alors vos projets seront, pour partie, voués à l'échec.

Réponse : Ces remarques sont tout à fait justifiées. Les capacités de restauration sont évaluées en fonction de la population présente sur le site, dans le cadre d'une répartition entre une offre administrée et une offre commerciale (cf. préprogramme du Campus disponible sur le site <http://www.campus-condorcet.fr/campus-condorcet/Le-Campus/Le-programme/p-229-Les-textes-et-documents.htm>). En ce qui concerne les logements, le Campus Condorcet est responsable de la création de 150 logements sur le site d'Aubervilliers. Les collectivités territoriales fournissent quand à elles un effort soutenu en matière de création de logement étudiant. En effet Aubervilliers, Plaine Commune et la Ville de Paris sont engagés dans des programmes ambitieux. Rappelons que les étudiants des fondateurs du Campus Condorcet font face à la pénurie qui frappe la région. Concernant l'amélioration de la qualité de service du RER B, la SNCF et la RATP sont engagées dans un programme de mise à niveau du service au regard de l'évolution des besoins des usagers. L'ambition est de proposer aux usagers de la station La Plaine Stade de France une ponctualité et une fréquence accrues (un train toutes les 3' en heure de pointe), et ceci dès la fin 2012.

Le projet

Wirtz Fleur, Londres

I work for infrastructure publication inspiratia (www.inspiratia.com) in London. I am interested in writing a story about the request for advisers for the Condorcet Campus PPP project. I was hoping you could give me a bit more background on that. In particular I would like to know: What would the contract exactly entail? When will it be decided if it will be procured under the PPP model? And what will this depend on? What will the total value of the project approximately be? What will be the length of the advisory contract be?

Réponse : Vos questions concernent le montage opérationnel du projet, dont le coût de construction a été estimé à 600 millions d'euros. Les différents partenaires du projet n'ont pas encore conclu un accord global sur les modalités de réalisation de la première phase. L'État souhaite réaliser des partenariats publics – privés (PPP), en octroyant une dotation non consommable. Ces PPP d'une durée de 25 à 30 ans porteront sur la construction, la maintenance et une partie des services du Campus. La région Île-de-France et la Ville de Paris souhaitent quant à elles réaliser des investissements en maîtrise d'ouvrage puisque le périmètre des différents contrats à mettre en œuvre et leurs contenus seront définis à l'automne 2011, en fonction des résultats des négociations entre les parties.

Yours questions are dealing with the operational devices of the project (estimated cost: 600 M€). The financial partners didn't reach yet an agreement about this. The Government wishes the project to be built by 25 or 30 years. That is the reason why the dotation dedicated to the Campus Condorcet is sort "non consumptible". These PPP will entail the constructors, repairing, maintenance of the building and a part of facilities. The Region Île-de-France and the City of Paris prefer a one shot investment. The contents and the perimeter of the different contracts will be decided between September and November 2011, depending of the results of the discussion between the partners.

B. Jérôme

Est-ce que les écoles et les universités vont fusionner, ou quelques services ?

Réponse : Les neuf fondateurs ont choisi de mettre en place une filiale commune destinée à concevoir et à réaliser un outil commun : le Campus Condorcet. Si un certain nombre de services, inhérents au fonctionnement du Campus et notamment des espaces mutualisés, ont vocation à être partagés, il n'est aucunement question de fusionner les établissements concernés. Chacun conservera son identité dans le cadre du Campus, un grand nombre d'entre eux vient d'ailleurs partiellement sur le Campus.

M. X.

Je ne comprends pas pourquoi le projet prévoit de couper le Campus en deux. Ce serait quand même plus facile de tout faire à Aubervilliers ou alors tout à Paris.

Réponse : En 2008 dans le cadre de l'opération Campus, huit fondateurs ont proposé la création d'un site orienté vers la recherche et la formation à la recherche à Aubervilliers. Parmi ces huit fondateurs (la FMSH n'a intégré le Campus Condorcet qu'en 2010), l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne avait par ailleurs un projet d'implantation d'une partie de ses enseignements à la porte de La Chapelle. Ce projet était inscrit au Contrat Projets État-Région depuis sa signature en 2007. Dès lors, il a été jugé pertinent de faire rejoindre ces deux initiatives en créant ainsi le premier campus « transpériphérique » (implantation en partie à Paris, et en partie en Seine-Saint-Denis), particulièrement emblématique de l'essor du Grand Paris.

R. Liantsoa

J'aimerais me renseigner sur l'entrée de l'Université Paris 8 – Saint-Denis dans le Campus.

Réponse : L'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis est membre fondateur du Campus Condorcet. À ce titre, son président est membre du conseil d'administration de la Fondation Campus Condorcet. L'Université souhaite que le Campus puisse accueillir des programmes de recherche, programmes dont la liste, cinq ans avant l'ouverture de Campus, n'est pas encore dressée. Je vous invite à vous référer au préprogramme du Campus (www.campus-condorcet.fr/campus-condorcet/Le-Campus/Le-programme/p-229-Les-textes-et-documents.htm) pour plus d'informations.

Dominik, Berlin

I am a student of architecture in Berlin (UdK, Universität der Künste) and currently working on a project, dealing with the urban development in exactly the area of the future Campus Condorcet. It would help me a lot if you could tell me, where I could find further information about the Campus related « infrastructure »: Library, Cafeterias, Conferences, etc.

Réponse : Votre question est très générale et il est difficile de vous répondre ici en quelques lignes. Je vous invite à consulter le dossier de la concertation publique : www.campus-condorcet.fr/campus-condorcet/La-concertation-publique/Information-et-ecoute-du-public/p-96-Un-dispositif-d-information-et-d-ecoute-du-public.htm et le préprogramme www.campus-condorcet.fr/campus-condorcet/Le-Campus/Le-programme/p-229-Les-textes-et-documents.htm disponibles sur notre site internet.

M. Picciotto

En ce qui concerne le projet, je ne comprends guère l'intérêt de deux sites séparés (marchandage politicien ?). J'aurais plus volontiers créé tout au même emplacement d'Aubervilliers où la place ne paraissait pas manquer. À la porte de La Chapelle, le développement du chemin de fer impose de ne pas lotir la parcelle. Les politiciens (ne) s'parisien (ne) s'ont déjà trop fait dans la démesure pour exclure les voies ferrées de la Ville et du Département et cela, ici comme ailleurs, doit être fermement combattu. Il y en a assez de la spéculation immobilière sur les terrains SNCF-RFF...

Réponse de la Ville de Paris : À l'origine, c'est sur le secteur de La Chapelle qu'un site universitaire était prévu. Quand c'est confirmé l'idée qu'un projet de campus universitaire pourrait être implanté sur Aubervilliers, c'est naturellement que les deux sites ont été regroupés afin de créer une initiative originale consistant à faire sortir de terre un campus transpériphérique. Ainsi, l'université devenait un élément moteur du travail de lissage urbain qui est en cours dans le nord de Paris, entre Plaine Commune et Paris. Car, c'est bien un nouveau quartier urbain qui est ici en gestation, dans le cadre de la politique voulue par le maire de Paris et la plupart des élus du Nord Est parisien afin de faire émerger la métropole parisienne. Les seules surfaces disponibles sur Aubervilliers étaient insuffisantes pour répondre aux besoins exprimés par tous les établissements fondateurs du Campus Condorcet. Aussi, la conjonction des deux opportunités foncières permettait de réaliser ce nouveau campus, en en faisant une unité intellectuelle, tout en répartissant au mieux les futurs utilisateurs, étudiants de licence de Paris 1 sur La Chapelle, masters, doctorants et chercheurs sur Aubervilliers.

Si les sites sont actuellement inconfortables, les aménagements prévus par les collectivités territoriales visent à en faire un quartier moderne, écologique, vivant, où les étudiants auront plaisir à étudier et à vivre. La création du Campus est une véritable opportunité pour des quartiers jusqu'ici peu qualifiés.

Les collectivités territoriales

B. Jérôme

Pour quoi le département de Seine-Saint-Denis n'apporte rien au projet ?

Réponse du Conseil général de Seine-Saint-Denis :

Le Département a participé activement à la phase de concertation publique engagée par la Fondation du Campus Condorcet et poursuivra l'accompagnement de ce projet qui bien que prometteur n'en est encore qu'à ses débuts.

Depuis l'annonce officielle de la prise en compte par l'État du projet Campus Condorcet Paris- Aubervilliers, le Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis a eu l'occasion publiquement de dire le plein soutien du Département à ce projet. En effet, le Campus Condorcet est porteur de perspectives de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche en Seine-Saint-Denis.

C'est aussi un beau projet d'aménagement pour l'ensemble des territoires concernés. L'implication des universités implantées sur le territoire notamment Paris 8 et Paris 13 qui bénéficient depuis leur création, tant en fonctionnement qu'en investissement, du soutien du Département témoigne de la pertinence du projet en lien avec les grandes écoles, les laboratoires de recherches, avec les autres universités.

Déjà, dans le cadre de ses compétences, le Département intervient au titre de la voirie et notamment dans le domaine des transports pour le métro (ligne 12) et le Tram 8 qui desserviront le site.

L'environnement, les services

G. Anne-Cécile

J'aimerais savoir si le projet Campus Condorcet va favoriser le développement des espaces verts à la plaine Saint-Denis, ce qui serait une très bonne chose. À quel endroit seront situés les équipements sportifs prévus et seront-ils accessibles à l'ensemble de la population ? De quels équipements sportifs s'agit-il ? J'ai lu dans votre prospectus qu'un équipement "multi-accueil petite enfance" sera créé. Qu'est-ce que cela signifie ? S'agit-il d'une crèche ? Si oui, sera-t-elle ouverte aux riverains ?

Réponse : Votre première question relève autant de la responsabilité des collectivités territoriales que du Campus. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme d'Aubervilliers prévoit que les aménagements laissent 40% d'espaces non bâtis dont la moitié en pleine terre. Le Campus s'inscrit dans cette démarche de verdissement de la Plaine Saint-Denis, qui est aussi de l'intérêt de la Communauté académique. Plaine Commune souhaite également l'émergence d'une trame verte mettant en réseau la Plaine-Saint-Denis avec les principaux espaces verts environnants.

En réponse à vos seconde et troisième questions, l'équipement sportif du Campus est principalement un gymnase multisport (48 x 28 m). L'équipement d'accueil petit enfance est une crèche de 60 berceaux. Ces équipements ont vocation à prendre place sur la partie est du Campus d'Aubervilliers (rue du Pilier). Les modalités de réalisation et notamment la participation des collectivités locales conditionneront les modalités d'ouverture de ces équipements au public. Il est donc un peu trop tôt pour apporter une réponse précise sur ce point, on peut toutefois affirmer que le Campus Condorcet n'a pas de réserve de principe sur l'ouverture de ces équipements aux riverains.

P. Françoise

Je trouve ce projet très intéressant, il va revitaliser et valoriser nos territoires du nord parisien en créant un nouveau quartier. C'est particulièrement réjouissant de voir arriver cette nouvelle population universitaire !!! Il me semble indispensable de créer du lien par des rencontres avec la population et le monde universitaire, les conférences sont une excellente chose, mais il faut aussi penser à tous ceux pour qui le monde universitaire ne semble pas ou n'est pas accessible. Si on travaillait sur l'éducation populaire ?

Réponse : Votre remarque rejoint une préoccupation majeure du Campus Condorcet. Dès la démarche de concertation, la volonté d'aller à la rencontre du public et du monde enseignant a été affirmée. Par ailleurs, le projet lui-même conforte cette volonté. Le projet pédagogique (bien au-delà des conférences que vous mentionnez) comprend une forte dimension de formation tout au long de la vie, dimension déjà fortement affirmée aujourd'hui chez plusieurs membres fondateurs du Campus.

La concertation publique

B. Cathy

Je croyais que c'était le rôle de la CNDP de faire les débats publics. Est-il normal que le débat soit organisé par le maître d'ouvrage ? À quoi sert la CNDP ? Merci de votre réponse et merci, malgré tout, pour la démarche, vive la démocratie citoyenne !

Réponse : La Commission Nationale du Débat Public a été saisie par le Campus Condorcet en avril 2010 sur les modalités de concertation à mettre en œuvre. La Commission n'a pas retenu le choix d'un débat public réalisé sous sa responsabilité. Elle a en revanche demandé au Campus Condorcet d'organiser sous son égide une démarche de la concertation. La CNDP a nommé un garant de la concertation, Monsieur Claude Guillaume, afin de s'assurer du bon déroulement de la démarche. Sa présence à tous les moments clefs de la concertation assure la participation de la CNDP à la concertation publique autour du projet de Campus Condorcet.

Lexique

AFEV	Association de la Fondation étudiante pour la ville
Animafac	Réseau d'associations étudiantes
ASA Paris Nord Est	Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord
BIATOSS	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNDP	Commission nationale du débat public
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CPER	Contrat de projet Etat-Région
CPRD	Contrat particulier Région-Département
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DPVI	Délégation de la politique de la Ville de Paris
DUP	Déclaration d'utilité publique
EPCS	Établissement public de coopération scientifique
IDEX	Initiatives d'excellence
GRUR	Grand projet de renouvellement urbain
KAPS	Koloc'A Projets Solidaires
MIE	Maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris
OPPIC	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture
PLU	Plan local d'urbanisme
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RFF	Réseau ferré de France
RGPP	Révision générale des politiques publiques
STIF	Syndicat des transports en Île-de-France
PPP	Partenariat public privé

Edition :
Jean-Claude Waquet, président
David Béringue, directeur général

Coordination éditoriale :
Françoise Plet-Servant, directrice de la communication

Conception graphique :
Laurence Madrelle, Edoardo Cecchin,
LM communiquer · dessin Luc Guinget

© Campus Condorcet
Tous droits réservés · janvier 2012

Campus Condorcet
c/o MSH Paris Nord, 4 rue de la Croix-Faron
93210 Saint-Denis La Plaine
Tel. 01 55 93 93 34
contactfcc@campus-condorcet.fr
www.campus-condorcet.fr



La concertation publique en images

- Le Campus Condorcet sur le site Internet de la mairie du 18^e arr. Paris
- Articles dans la presse: Le Parisien et Le Moniteur.
- L'exposition mobile à la mairie du 18^e arr. Paris
- La journée du Campus, le 18 mai 2011, porte de La Chapelle
- La balade urbaine, le 24 juin 2011, Canal Saint-Denis
- Réunion publique, le 19 mai à la mairie du 18^e arr. Paris
- Réunion publique, le 1^{er} juin à la mairie d'Aubervilliers

Campus Condorcet

c/o MSH Paris Nord, 4 rue de la Croix-Faron
93210 Saint-Denis La Plaine
Tel. 01 55 93 93 34
contactfcc@campus-condorcet.fr
www.campus-condorcet.fr

